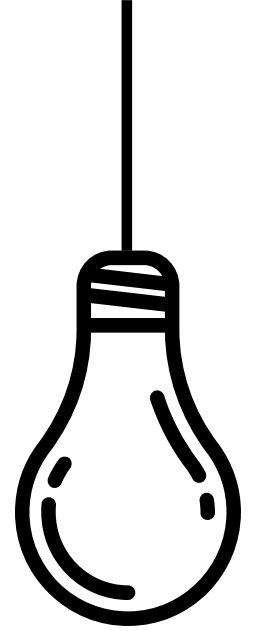


Rapport d'orientation budgétaire 2022



Préambule

Le Rapport d'Orientation Budgétaire, est une étape importante de la vie démocratique de notre ville et de la procédure budgétaire.

Il doit nous permettre de partager autour des grandes orientations budgétaires de notre collectivité, d'informer sur sa situation financière et de préparer le contexte dans lequel vont s'opérer les choix politiques et financiers de l'équipe municipale. Il précède le vote du budget qui aura lieu fin mars 2022.

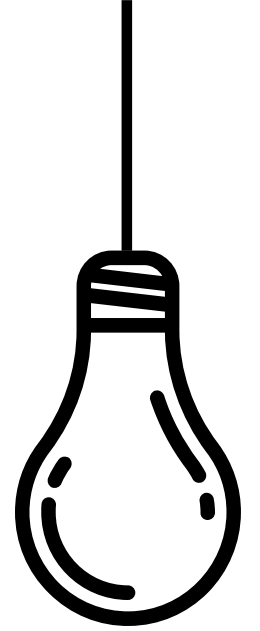
✓ LES OBLIGATIONS LÉGALES DU ROB

- ✓ La loi du 6 février 1992 dite loi ATR (Administration Territoriale de la République) a créé l'obligation, pour les communes de plus de 3500 habitants, d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédent l'examen du budget primitif. Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner son annulation.
- ✓ La loi NOTRe du 7 Aout 2015 modifie notamment l'article L2312-1 du CGCT, lequel dispose désormais : « Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

✓ LES OBJECTIFS DU ROB

- ✓ Il permet à l'assemblée délibérante :
 - D'appréhender le contexte macro-économique dans lequel la commune évolue
 - D'être informée sur la situation financière de la collectivité.
 - D'avoir connaissance des grandes orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
 - De pouvoir discuter de ces grandes orientations,

Contexte



Perspectives macro-économiques pour 2022

Zone Euro

La pandémie mondiale de COVID-19 a induit un choc économique majeur à l'échelle mondiale. La plupart des économies dites "avancées" ont été fortement touchées par les mesures de restriction sanitaire et les impacts de celles-ci sur l'activité. En volume, le PIB mondial s'est ainsi replié de -3,3% en 2020. L'ampleur de ce repli apparaît toutefois très différente selon les pays. En zone Euro, le PIB a reculé de -6,5% alors qu'il ne s'est contracté que de -3,4% aux États-Unis.

La zone euro a réagi de manière vigoureuse à la crise et une reprise rapide s'est ensuivie, mais des risques subsistent.

Selon le consensus des économistes, l'économie de l'UE devrait croître de 4,3% en moyenne en 2021 et de 4,4% en 2022.

Les **aléas qui entourent ces prévisions sont extrêmement élevés** :

- Des « effets de stigmatisation » à long terme pourraient se manifester, en raison de faillites, d'une dégradation de la dynamique du marché du travail ou si l'investissement se contractait durablement.
- Une augmentation des expositions non performantes pourrait entraîner une réduction du crédit bancaire, et une brusque résurgence durable de l'inflation pourrait contraindre les autorités monétaires à mettre fin rapidement à leur politique expansionniste, ce qui pourrait provoquer un resserrement des conditions financières.
- L'apparition de nouveaux variants du virus, résistants aux vaccins, pourrait « saper » les efforts déployés pour maîtriser l'épidémie par le biais des campagnes de vaccination en cours, et retarder la levée progressive des mesures d'endiguement.
- À l'inverse, une atténuation des contraintes qui limitent la production de vaccins et une montée en régime des campagnes de vaccination en cours, conjuguées à la mise en œuvre continue de stratégies de dépistage, de traçage et d'isolement destinées à circonscrire les épisodes de résurgence des infections par le virus, pourraient accélérer le redressement de l'activité.

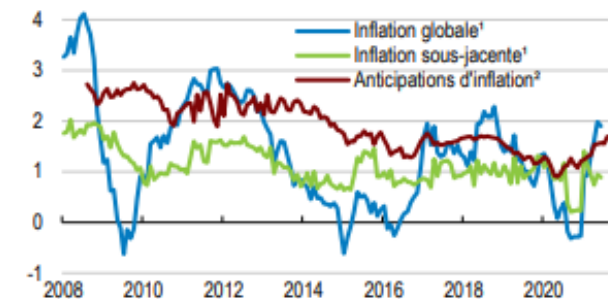
De manière plus générale, une concrétisation rapide et efficace du plan de relance européen pourrait renforcer l'investissement et favoriser la mise en œuvre de réformes structurelles, aidant la zone euro à obtenir des gains de productivité plus importants.

Tableau 1. La reprise s'est affermie

	2020	2021	2022
Produit intérieur brut (PIB)	-6.7	4.3	4.4
Consommation privée	-8.0	2.5	6.0
Consommation publique	1.2	2.9	0.9
Formation brute de capital fixe	-8.5	5.7	5.6
Taux de chômage (%)	7.9	8.2	7.9
Indice des prix à la consommation	0.3	1.8	1.3

Source : Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections (base de données).

Graphique 2. L'inflation a rebondi en 2021



Perspectives macro-économiques pour 2022

Conjoncture nationale

Depuis le début des réouvertures en mai, les signes d'un redressement rapide de la consommation et de l'activité se multiplient, avec notamment le vif rebond de la consommation en biens, des ventes dans le commerce de détail, des dépenses par carte bancaire, et des indicateurs de mobilité des Français.

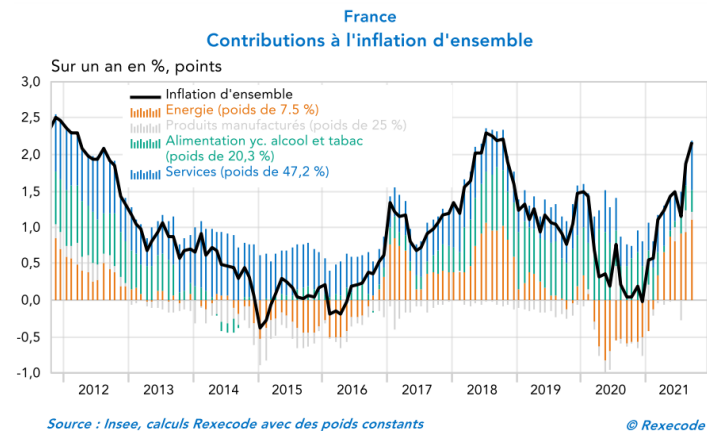
La confiance des ménages en la situation économique a également fortement progressé. Elle a dépassé en juin sa moyenne historique, pour la première fois depuis le début de la crise sanitaire. Cela laisse présager une reprise vigoureuse de la consommation.

La reprise amorcée depuis le printemps et l'augmentation de la couverture vaccinale permettraient une croissance toujours soutenue en 2022 (+4 %) après un fort rebond en 2021 (+6 %).

Au vu des tensions sur les prix dans certains secteurs poussée par les prix de l'énergie et des biens, l'inflation IPCH poursuivrait sa progression sur le reste de l'année 2021. Son glissement sur douze mois donne un pic à +3,4% en Novembre 2021 pour repasser en dessous de 2% d'ici fin 2022. Elle s'établirait en moyenne à 2,8 % sur l'année 2021. L'inflation de l'IPCH hors énergie et alimentation s'établirait, elle, en 2021, à 1,3 % en moyenne annuelle (après 0,6 % en 2020), celui-ci devrait continuer en 2023-2024 autour de +1,7% niveau assez nettement au-dessus de celui qui précédait la crise de la Covid et assez comparable au rythme des années 2002-2007.

Le contexte de reprise de l'activité, conjugué à la persistance de soutiens publics, ont favorisé une poursuite du rebond de l'emploi au second semestre 2021. Parallèlement, des difficultés de recrutement sont fortement signalées par les enquêtes. Revenu à un niveau supérieur à celui de l'avant-crise, l'emploi pourrait ensuite temporairement marquer le pas début 2022, dès lors que l'extinction du dispositif d'activité partielle provoquerait une normalisation des conditions d'emploi dans l'ensemble des entreprises, et en particulier des heures travaillées par tête. Dans ce contexte, le taux de chômage se stabiliserait autour de son niveau actuel sur l'horizon de cette prévision.

Croissance du PIB : comparaison des prévisions				
	2021	2022	2022/2019	date de prévision
Projet de loi de finances	6,0	4,0	1,5	9/2021
Consensus Forecasts	6,1	3,8	1,3	17/9/2021
Banque de France	6,3	3,7	1,4	13/9/2021
Insee	6 %	/	/	7/9/2021
FMI	5,8	4,2	1,4	27/7/2021
Commission européenne	6,0	4,2	1,6	7/7/2021



Graphique 4 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation



Perspectives macro-économiques pour 2022

Conjoncture des finances publiques

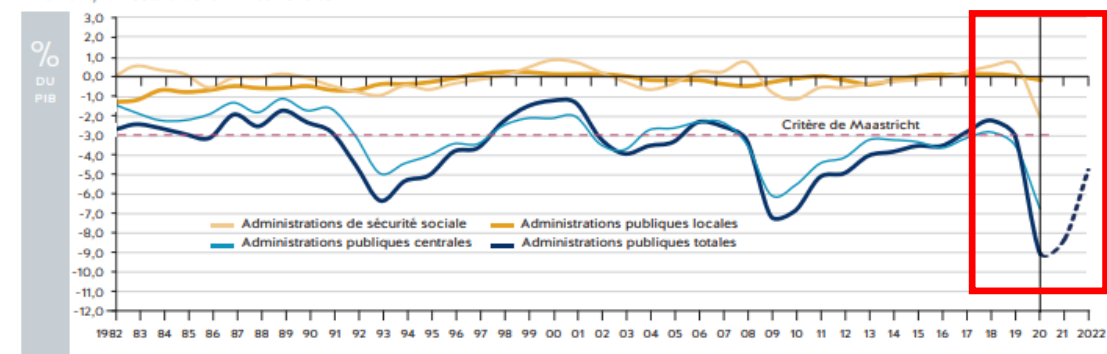
2020 ! Année où la Covid-19 aura marqué chacun d'entre nous, sinon toujours dans ses affections, du moins dans son mode de vie ; mais où le modèle d'organisation et de financement du service public local, garanti dans son principe par l'État, aura fait preuve dans son ensemble d'une résistance éprouvée et d'une agilité remarquée. Les finances locales, après les premières craintes du printemps, et réserve faite des territoires les plus sensibles à certains impacts de la pandémie en termes sanitaires ou économiques, abordent ainsi l'exercice 2021 dans des conditions moins dégradées que prévu, notamment en termes d'autofinancement : celui-ci, clef de toute stratégie budgétaire, n'aura en effet diminué que de 10,6 %. Et la baisse de l'investissement peut presque, en fin de compte, être analysée de façon classique à l'aune du calendrier électoral du bloc communal.

Faudrait-il donc, dans la lignée d'un Pierre Dac disant « J'adore les surprises et quand on ne m'en fait pas, je les provoque pour me les faire moi-même », imaginer dès à présent celles que pourraient réserver les années à venir ? Entre les risques pesant sur la fiscalité économique ou les dépenses qui résulteront de nouvelles exigences citoyennes, et les chances d'un monde plus respectueux de l'environnement et conscient de sa richesse patrimoniale ? Entre les nécessités du redressement des comptes publics et les perspectives d'une réduction des inégalités entre territoires ? Entre les tentations du levier fiscal pour faire face à des contraintes d'ampleur et le potentiel dégagé par une croissance économique renouvelée ?

C'est dire que dans un monde qui change et dont la crise sanitaire aura, sans nul doute, accéléré la transformation, les collectivités locales auront besoin d'une visibilité accrue des règles du jeu juridique et financier pour élaborer et mettre en œuvre leurs politiques publiques. Car il ne faudrait pas qu'après le recul de 2020, le ressaut de 2021 ne soit qu'un saut dans l'inconnu : et même si « la vérité n'est que la rectification d'une longue suite d'erreurs », ce sont nos concitoyens qui pâtiraient d'une recherche hésitante et maladroite de la vérité locale de demain.

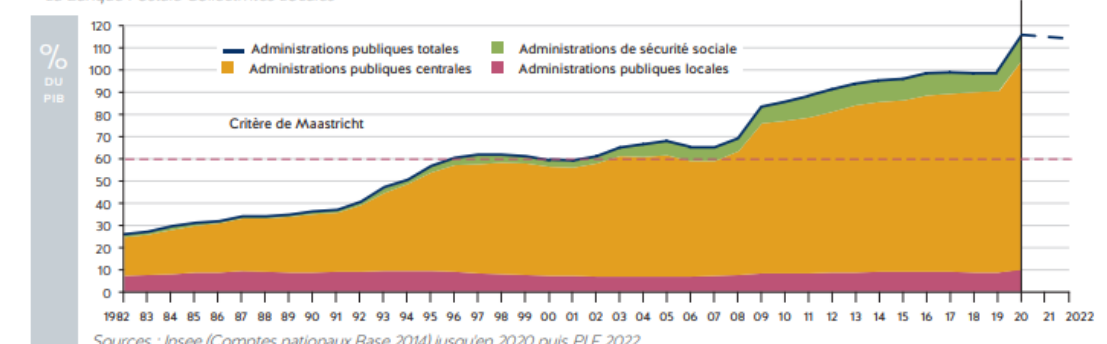
LE DEFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2020 puis PLF 2022

Perspectives macro-économiques pour 2022

Conjoncture des finances publiques locales

L'exercice 2021 devrait faire ressortir que dans un contexte de crise économique et sociale dont les effets se font encore ressentir, **les collectivités locales sont bien au rendez-vous de la relance et continuent de soutenir leur territoire**, à la faveur de marges de manœuvre financières retrouvées, mais qui demandent à être confortées.

Les **dépenses de fonctionnement augmenteraient de +2,2%**. Cette hausse serait la plus élevée depuis 2014, mais résulterait en partie de la reprise de l'activité des services locaux fermés durant les périodes de confinement. Les dépenses d'intervention, principal poste budgétaire avec 76 milliards d'euros et qui retrace les différentes actions des collectivités locales envers leurs territoires, augmenteraient de 2,5 %

Les **recettes de fonctionnement progresseraient de 3,3%**. La DGF est quasiment stable, ce qui n'exclut pas que **certaines collectivités voient leur dotation baisser en raison notamment des mécanismes de financement de la péréquation**. Les recettes fiscales progresseraient de **2,2%**. En effet, les impositions ménages devraient être

peu dynamiques en 2021 en raison d'une revalorisation forfaitaire des bases de 0,2 % et d'un faible recours au levier fiscal, en particulier au niveau communal. **Les droits de mutation à titre onéreux, qui pourraient enregistrer une hausse la plus forte, de l'ordre de 20 %, et représenteraient quasiment l'intégralité de la progression totale des recettes fiscales**. Les produits des services, est le poste le plus touché par la crise sanitaire avec un recul de 12,9 % en 2020 (dont seule une partie a été prise en compte dans la clause de sauvegarde), retrouveraient un niveau plus en adéquation avec celui d'avant crise, soit 17,2 milliards d'euros. Il serait cependant encore inférieur de plus de 2 % au montant de 2019.

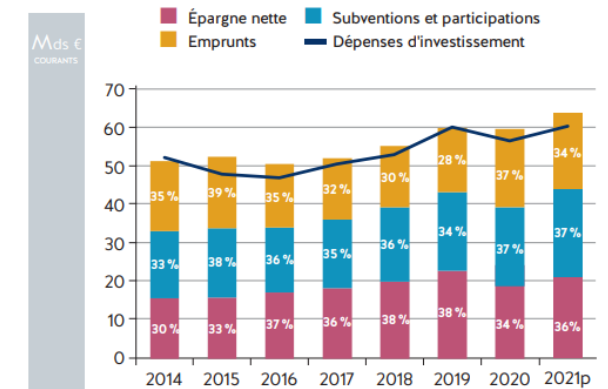
Globalement, **les dépenses d'équipement** pourraient s'inscrire en hausse de 6,9% et se rapprocheraient du niveau de 2019. Les dépenses d'équipement comme les subventions versées seraient en progression, les premières étant surtout portées par le bloc communal, les secondes par les départements et régions. Tous les niveaux semblent avoir joué le jeu de la relance en accélérant la réalisation de certains projets.

En 2021, **l'Épargne Brute augmente (9,4%)**. Une fois les remboursements de la dette retranchés, **l'Épargne Nette augmente (+15,8%) mais ne retrouvera pas son niveau de 2019**. Celle-ci, d'un montant de 21,7 milliards permettrait de **couvrir 36% des dépenses d'investissement**.

L'**encours de dette** des collectivités locales progresserait de 2,1 % et atteindrait 183 Milliards d'euros à la fin 2021. Rapporté au PIB, le poids de l'encours de dette des collectivités locales serait ramené à 7,5 %, niveau moyen de la décennie précédente.

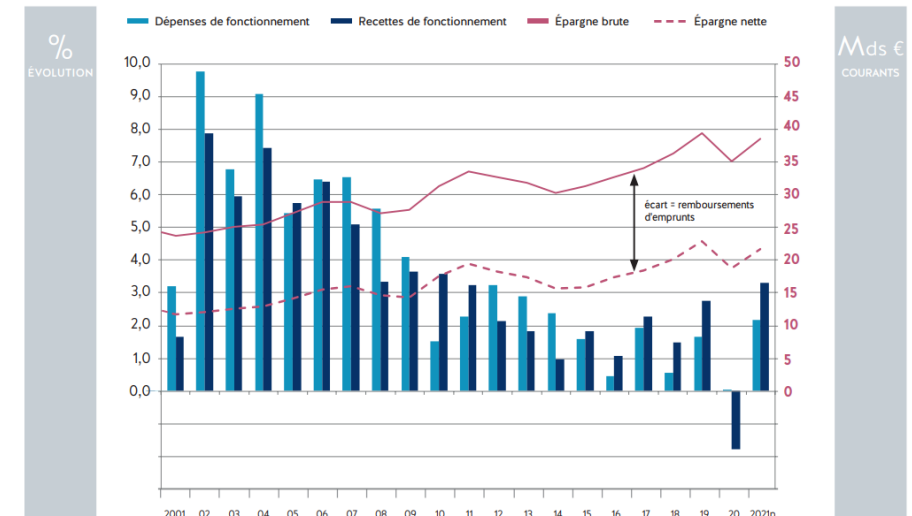
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS LOCAUX

© La Banque Postale Collectivités Locales



LES COMPOSANTES DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

© La Banque Postale Collectivités Locales



Perspectives macro-économiques pour 2022

Conjoncture des finances publiques des communes

Les communes ont traversé la crise sanitaire et économique avec une dégradation de leurs équilibres financiers, mais dans des proportions moins fortes qu'attendu.

Pour l'ensemble des communes, les **recettes de fonctionnement** progresseraient de 2,6%, sous l'effet de recettes tarifaires et domaniales qui retrouveraient un niveau plus conforme aux années antérieures.

Les **dépenses de fonctionnement** (73,4 milliards) conserveraient un rythme proche de celui observé en 2019 (+1,5% après -0,9%).

Les **dépenses de personnel** du fait de leur poids (54 %, 39,6 milliards) donneraient la tendance (+1,1 %). Une légère hausse de la masse salariale serait attendue en raison principalement d'une croissance modérée des effectifs (selon le 12ème baromètre Randstad, 30 % des collectivités interrogées envisagent d'augmenter leurs effectifs en 2021), et de la

revalorisation de l'indice minimum à compter seulement d'octobre 2021.

Les charges à caractère général et les dépenses d'intervention évolueraient sur un rythme plus soutenu, **respectivement + 4,6 % et + 1,4 %**, en raison de la réouverture des services après les périodes de confinement, mais aussi d'une reprise de l'inflation (+ 1,8 %) ; ce dernier élément redevient un facteur de fragilité pour la maîtrise de la gestion Locale.

les subventions versées (notamment aux associations) après la pause de 2020, croîtraient à nouveau. Les contingents et participations obligatoires (aux CCAS, caisse des écoles, SDIS...) suivraient une tendance proche de l'inflation.

Les dépenses d'investissement afficheraient un niveau de 22,2 milliards d'euros, soit une croissance de 5,8 %. Cette progression est atypique en année post-électorale classiquement marquée par une

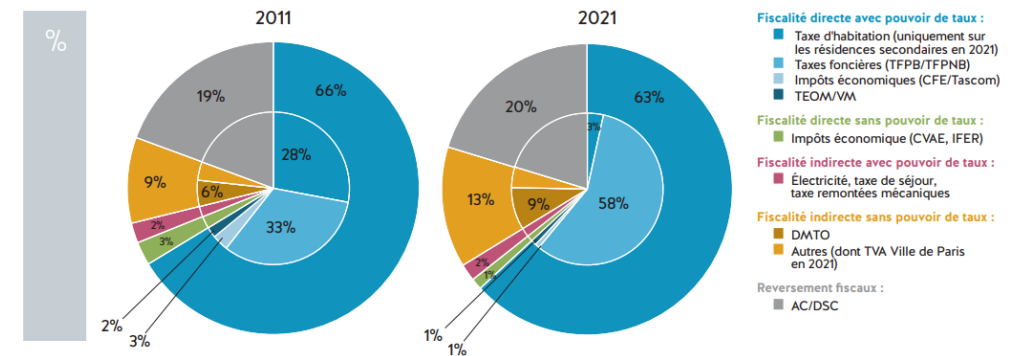
baisse des investissements. Mais 2020 a enregistré un repli très important de ces dépenses (- 16,2 %), le phénomène habituel constaté en année électorale étant accentué par la crise sanitaire et le report des élections.

En 2021, les communes bénéficieraient d'une augmentation importante de leur Epargne brute (+10,6%) qui atteindrait 13,3 milliards pour retrouver une épargne plus importante que 2019. L'Epargne nette, connaîtrait une augmentation vertigineuse de +21,9% ce qui permettrait de couvrir 31% des investissements communaux.

Les communes seraient dans une période de désendettement, c'est-à-dire que leur stock de dette diminuerait, les remboursements étant supérieurs aux emprunts. Ce repli serait cependant très léger à - 237 Millions sur un montant total de 64,6 Milliards (-0,4%).

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES RECETTES FISCALES DES COMMUNES EN 10 ANS

© La Banque Postale Collectivités Locales



► Communes de 3 500 à 30 000 habitants

Base 100 en 2010	Juin 2021		2010 - 2020
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	117,1	1,12 %	1,30 %
Y compris charges financières	111,9	0,82 %	0,87 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	111,5	0,42 %	0,90 %

Loi de Finances pour 2022

Une promesse de stabilité des montants de DGF et de compensations à relativiser

❖ Article 11 et 47 : Fixation de la DGF et des variables d'ajustement :

- Le montant total de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal et des départements **est stable depuis 2017**, sauf quelques mesures de périmètre
- En revanche, cette année, l'ajustement de l'enveloppe normée **est resserré à 50M€ et impacté sur les seules dotations Régionales (DCRTP et DTCE)**

❖ Les amendements :

- Réduction du nombre de communes concernées par un "écrêtement" de leur dotation forfaitaire
 - Relever le seuil d'écrêtement de "0,75 fois le potentiel fiscal moyen par habitant logarithmé" à 0,85 fois ce critère, l'idée est de ponctionner "les communes dont les ressources sont les plus élevées". **La Ville de Saint-Grégoire sera impactée par cet écrêtement**

❖ Répartition de la dotation globale de fonctionnement

- Hausse de la péréquation verticale de 190 M€** (95M€ pour DSU et DSR). Pour la 5^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement **au sein de la DGF**. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires.
- Le gouvernement continue son rattrapage du niveau des dotations de péréquation versées aux communes ultra-marines par rapport aux collectivités métropolitaines. La moitié du rattrapage restant à réaliser le sera en 2022. Un choix qui entraîne un redéploiement de crédits au sein de la DGF des communes et donc **une réduction de la dotation forfaitaire de plusieurs communes à cause du mécanisme d'écrêtement**.

❖ Rappel Article 250 de la LF 2020 :

- Répartition dérogatoire de la DGF au sein d'un EPCI selon des critères locaux**. Il prévoit que l'EPCI puisse proposer, sous forme de délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés, de mettre en commun leur DGF et de la répartir en fonction de critères de ressources et de charges librement choisis. Le solde entre la dotation initiale et la dotation finale ne pourrait pas conduire une commune à perdre une somme supérieure à 1 % de ses recettes réelles de fonctionnement.

<i>en millions d'euros</i>	LFI 2021 courant	PLF 2022 à périmètre courant	Changement de périmètre	PLF 2022 à périmètre constant
TOTAL TRANSFERTS FINANCIERS ETAT > CT	104 248	105 518		105 514
Concours de l'Etat en faveur des CT	52 119	52 735		52 731
Prélèvements sur Recettes	43 400	43 212	30	43 208
DGF	26 758	26 786	30	26 756
FCTVA	6 546	6 500		6 500
Comp VL TFB	3 290	3 642		3 642
Soutiens exceptionnels	580	100		100
Dot ²	413	388		388
DCRTP	2 905	2 880		2 880
Autres	2 908	2 916		2 942
Mission "RCT"	4 175	4 581		4 581
DETR	1 046	1 046		1 046
DGD	1 550	1 550		1 550
Dot de soutien invest com et EPCI	570	907		907
Dot calamités publiques	40	106		106
Autres	969	972		972
TVA des Régions (ex DGF)	4 294	4 679		4 679
TVA au titre du fonds de soutien des Dpts	560	264		264
Transferts financiers divers	13 969	11 972		11 972
Fiscalité transférée	37 273	40 056		40 056
Financement de la formation pro et de l'ap	879	747		747
TICPE-DRONISEP	8	8		8

Loi de Finances pour 2022

La réforme des critères de répartitions

❖ Suite à la suppression de la TH pour les collectivités locales une réforme des indicateurs va être mise en place.

Le « potentiel fiscal » perd de plus en plus son caractère « potentiel »

- ✓ Il comprend de plus en plus de produits réels (TVA, dotations de compensations, effet du coefficient correcteur) au détriment de l'évaluation d'une part « potentielle » qui dépendrait de choix locaux
- ✓ De fait, il traduit de plus en plus un niveau de charges et non un potentiel de ressources

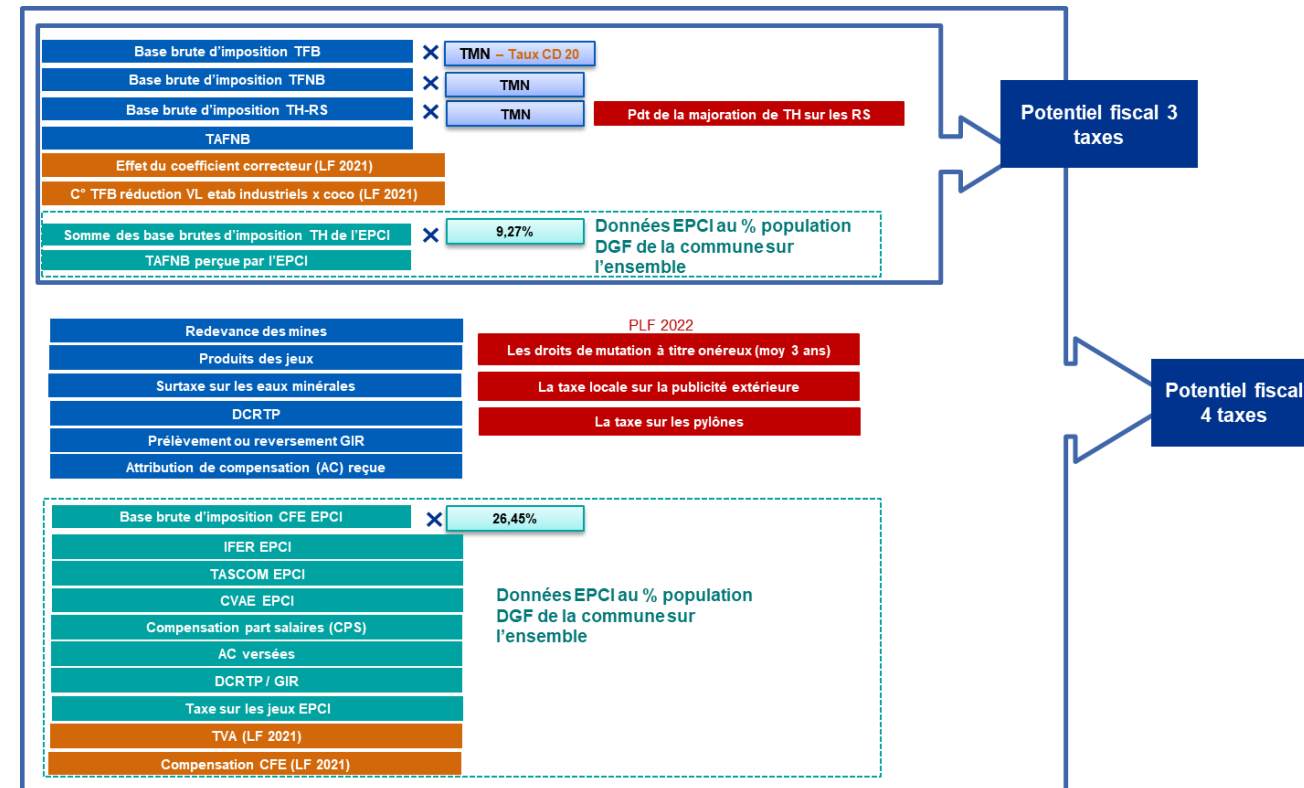
Le maintien d'un indicateur de pression fiscale, même revu, pose question dans un système où le levier fiscal direct disparaît de plus en plus.

Travaux 2020
> article 252 LF 2021

- **Pour le bloc communal** : élargissement du panier de ressources prises en compte pour le calcul du PF aux nouveaux éléments de compensation issus de la réforme (compensations, TVA, effet du coefficient correcteur)
- **Pour les Départements** : Introduction d'une fraction de correction pour le calcul du PF
- **Introduction d'une fraction de correction, qui « neutralise » les effets de la réforme fiscale sur le niveau des indicateurs financiers en 2022 avant de décroître pour s'éteindre en 2028**

Travaux 2021
> article 47 du PLF 2022

- **Potentiel Fiscal (PF) : Nouvel élargissement du périmètre des ressources communales prises en compte avec les DMTO (moyenne 3 dernières années), la taxe sur les pylônes, la TLPE, la majoration TH RS**
- **Effort fiscal : transformation de l'effort fiscal en coefficient de mobilisation du potentiel fiscal : l'indicateur ne vise plus l'évaluation de la pression fiscale sur les ménages mais plus la mobilisation par la collectivité de son potentiel**
- **Maintien du principe la fraction de correction sur le calcul du PF**



année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Neutralisation	1,0	0,9	0,8	0,6	0,4	0,2	0

Loi de Finances pour 2022

Les amendements

❖ Compensation intégrale pendant 10 ans de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :

Cet amendement prévoit, pendant 10 ans, une **compensation totale de la perte de recettes liées à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties** (TFPB) uniquement des logements locatifs sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026.

Cette mesure a été annoncée par le Premier ministre, Jean Castex, en ouverture du dernier congrès de l'Union sociale pour l'habitat (USH). Elle avait été proposée par la commission pour la relance durable de la construction de logements présidée par le maire de Dijon et co-président de la commission Finances de France urbaine, François Rebsamen.

❖ Partage de la taxe d'aménagement entre l'EPCI et ses communes membres :

L'amendement clarifie les modalités de partage de la taxe d'aménagement entre l'EPCI et ses communes membres lorsque tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversée à l'EPCI ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences. Il propose d'appliquer le même principe lorsque la taxe d'aménagement est perçue par la commune que lorsqu'elle est perçue par l'intercommunalité : à savoir le **partage du produit au prorata des dépenses constatées de chacun**.

❖ Cotisation à 0,1% de la masse salariale pour financer l'apprentissage :

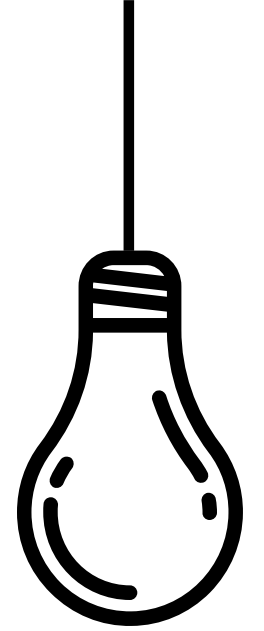
État et collectivités territoriales sont parvenues à un accord sur le financement de l'apprentissage. Les associations d'élus et le CNFPT (avec la médiation de la coordination des employeurs territoriaux) ont accepté la **mise en place, à compter de 2022 d'une cotisation spéciale à l'apprentissage fixée, au maximum, à 0,1%** de la masse salariale des collectivités territoriales, perçue par le CNFPT, permettant de financer 50 % du coût global de formation.

❖ Adaptation des dotations de péréquation communales pour les communes sans fiscalité :

Cet amendement adapte la répartition des dotations de péréquation communales au sein de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à la situation des communes sans fiscalité. Il précise ainsi que les communes sans fiscalité (**cela va entraîner une hausse de la péréquation**) :

- sont éligibles à la part principale de la Dotation Nationale de Péréquation, ce qui permet de les considérer éligibles à la part majoration de cette dotation ;
- qu'elles se voient attribuer l'effort fiscal moyen de la strate pour la répartition de la dotation de solidarité rurale (DSR).

Rapport d'orientation budgétaire



- La Rétrospective : Les principaux ratios 2015 -2020

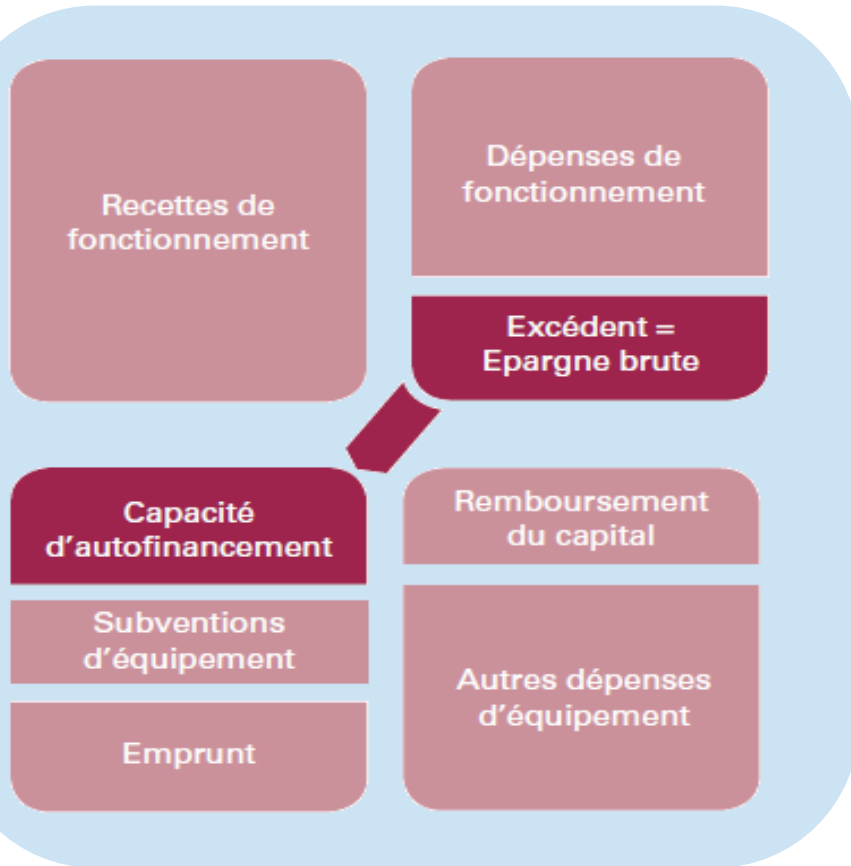


Notre action : construire et investir pour les grégoriens ... c'est-à-dire trouver le juste équilibre entre la qualité des services rendus aux grégoriens et l'impératif d'investir pour construire l'avenir.

Depuis 2014, dans un contexte de raréfaction des dotations de l'Etat, l'optimisation des services rendus a permis de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour maintenir l'épargne du quotidien, indispensable pour investir dans de nouveaux équipements.

Comment fonctionne un budget?

Un jeu d'équilibre entre des dépenses et des recettes



Le Budget

Comme une entreprise, une collectivité gère son budget. Elle applique le principe « d'équilibre budgétaire », et programme ses dépenses en fonction de ses recettes.

Le budget est l'acte administratif qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une collectivité pour l'année. Il est composé de deux sections.

Fonctionnement

Le budget permet d'offrir des services publics adaptés aux besoins des habitants comme les services d'entretien des bâtiments communaux, l'aménagement et l'entretien des espaces verts, le service de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse (crèche, halte garderie, restauration scolaire, accueil de loisirs), la mise en place de services publics comme la médiathèque ... C'est ce que l'on appelle les **dépenses de fonctionnement**.

Investissement

La section d'investissement permet de réaliser des équipements publics et investissements nécessaires au territoire (école, équipements sportifs et culturelles, bâtiments administratifs ...). C'est ce qu'on appelle les **dépenses d'investissement**.

L'Epargne Brute

Les économies au quotidien pour financer les investissements de demain.

Les budgets Annexes...

.... A Saint-Grégoire, l'innovation passe aussi par la gestion financière et par l'optimisation des ressources

Rétrospective

Les budgets d'aménagement de la ville



Source de financements

Le principe :

- Le budget principal construit des équipements publics et refacture aux Budgets Annexes
- Les Budgets Annexes dégagent des excédents pour permettre le financement de ces équipements (flux de trésorerie puis comptables)

La ZAC du Champ Daguët, avec un excédent de près de 10 M€ avec un reste à encaisser de 2 Millions

La ZAC multisite : Une ZAC en construction pour la Ville de demain

Budget CCAS

- Un budget CCAS pour mener à bien les projets d'aide sociale et l'accompagnement auprès de nos Séniors
- Premier lien auprès du GSCMS Séléa pour les actions d'aide à domiciles



Budget principal

550K€ de sujétion de service public

La SPL NOS



L'EMC²

Budget de mécénat

- Un EPL pour développer du mécénat
- Une année d'évolution en 2022 – Transfert de l'activité culturelle à l'EPL « Saison Culturelle »



Budget de gestion de patrimoine



Commerces La Forge, place de l'Eglise, Maison Blanche, Rue Milon, Le Golf, L'Emc2

Le principe :

- Un budget annexe pour tout le patrimoine productif de revenus : cellules commerciales et la salle de spectacle
- Budget autonome financièrement = les loyers couvrent les amortissements et charges → **assurer cet équilibre fragile**

- Recettes : 930K€
- Dépenses 150K€ /Amortissements = 590K€/annuité = 310K€



Les modalités de financement des autres budgets

Les ZAC : de la programmation physique à la programmation financière

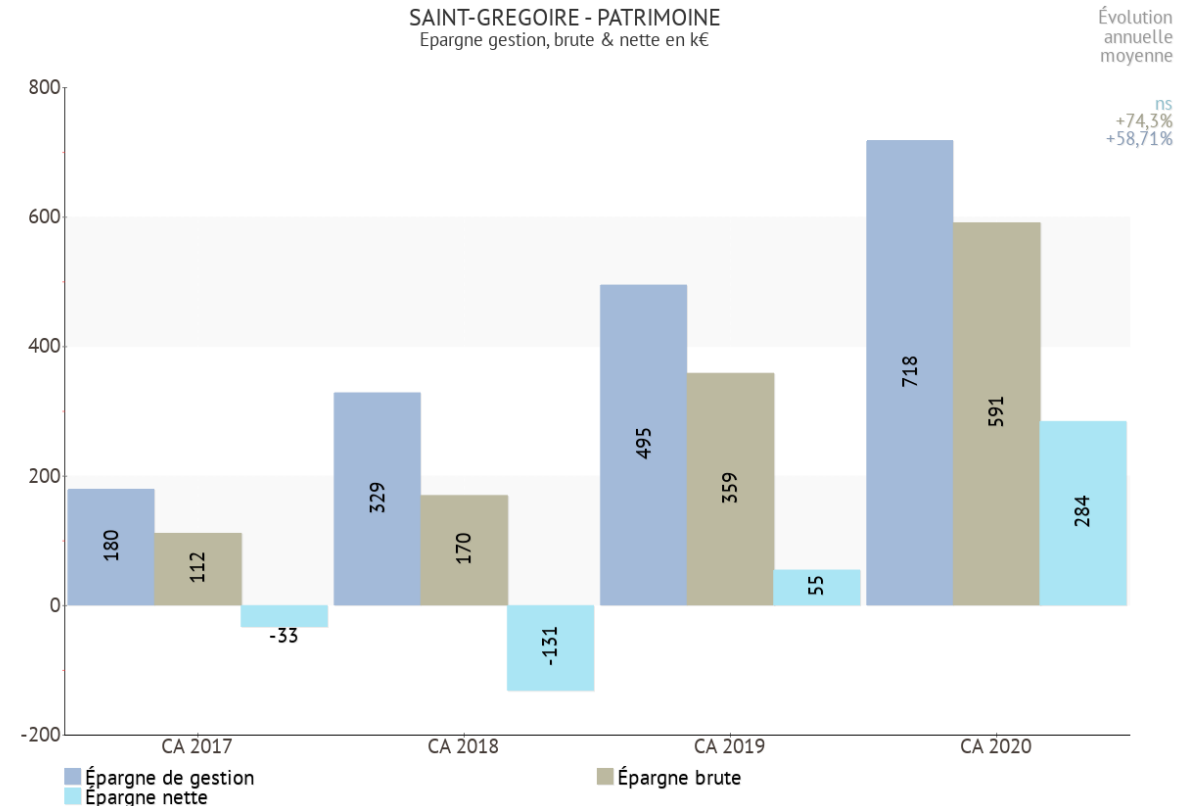
- La ZAC du Champ Daguet
- Projet de fusion des ZAC Centre-Ville et Bout du Monde dans La ZAC Multisite

L'EPL « Saison Culturelle » en 2020

L'Établissement a pour objectif de favoriser le mécénat d'entreprise pour développer et promouvoir la culture à Saint-Grégoire. La principale dépense concerne la refacturation d'une part salariale de la Responsable culturelle de la Mairie. Les recettes proviennent uniquement des différents mécénats.

Le budget GPCC

Des revenus générés par le dynamisme des commerces de proximité qui couvrent les amortissements et nos charges



Une situation financière maîtrisée du budget principal

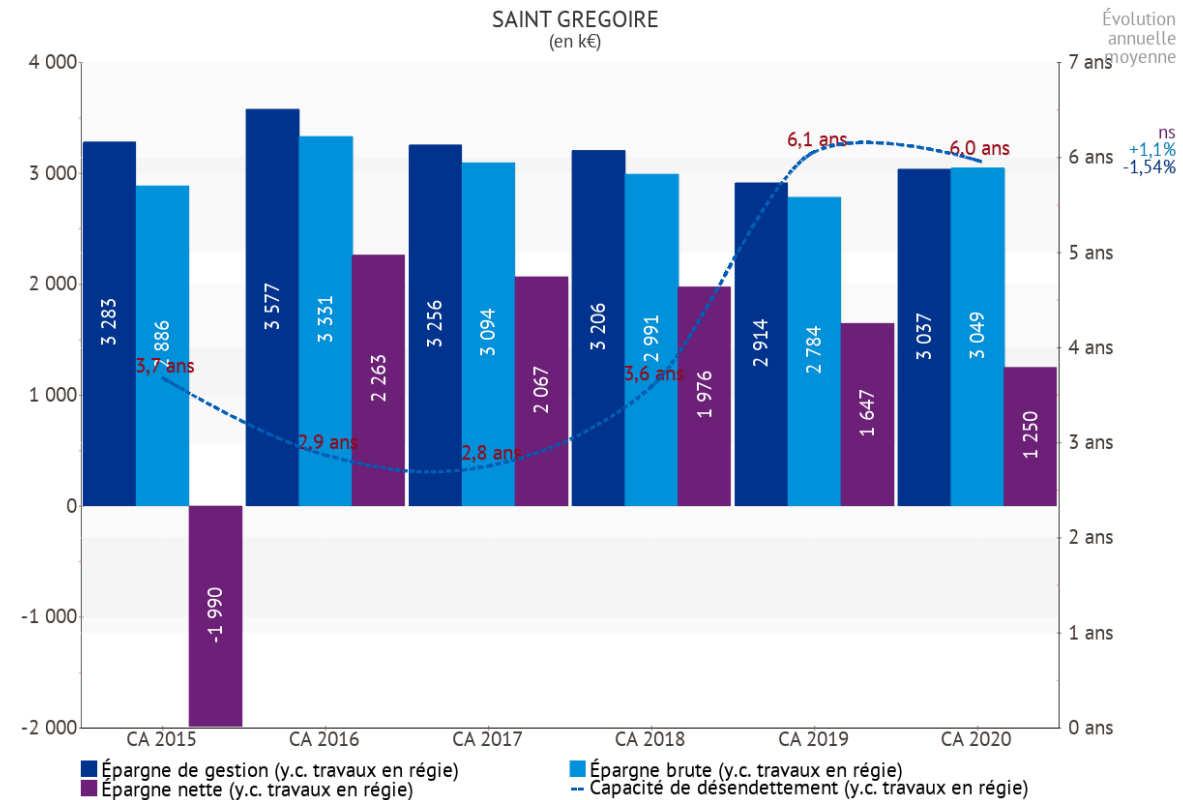
Les ratios importants d'une analyse financière :

- Une maîtrise de l'autofinancement brut à 3 049K€ en 2020. Cet autofinancement reste dans la trajectoire financière.
- Cet autofinancement brut permet à la ville d'assurer ses investissements en garantissant une épargne nette de 1 250K€
- Comparativement à certaines communes similaires de la Métropole, Saint Grégoire reste une commune avec une santé financière saine et solide

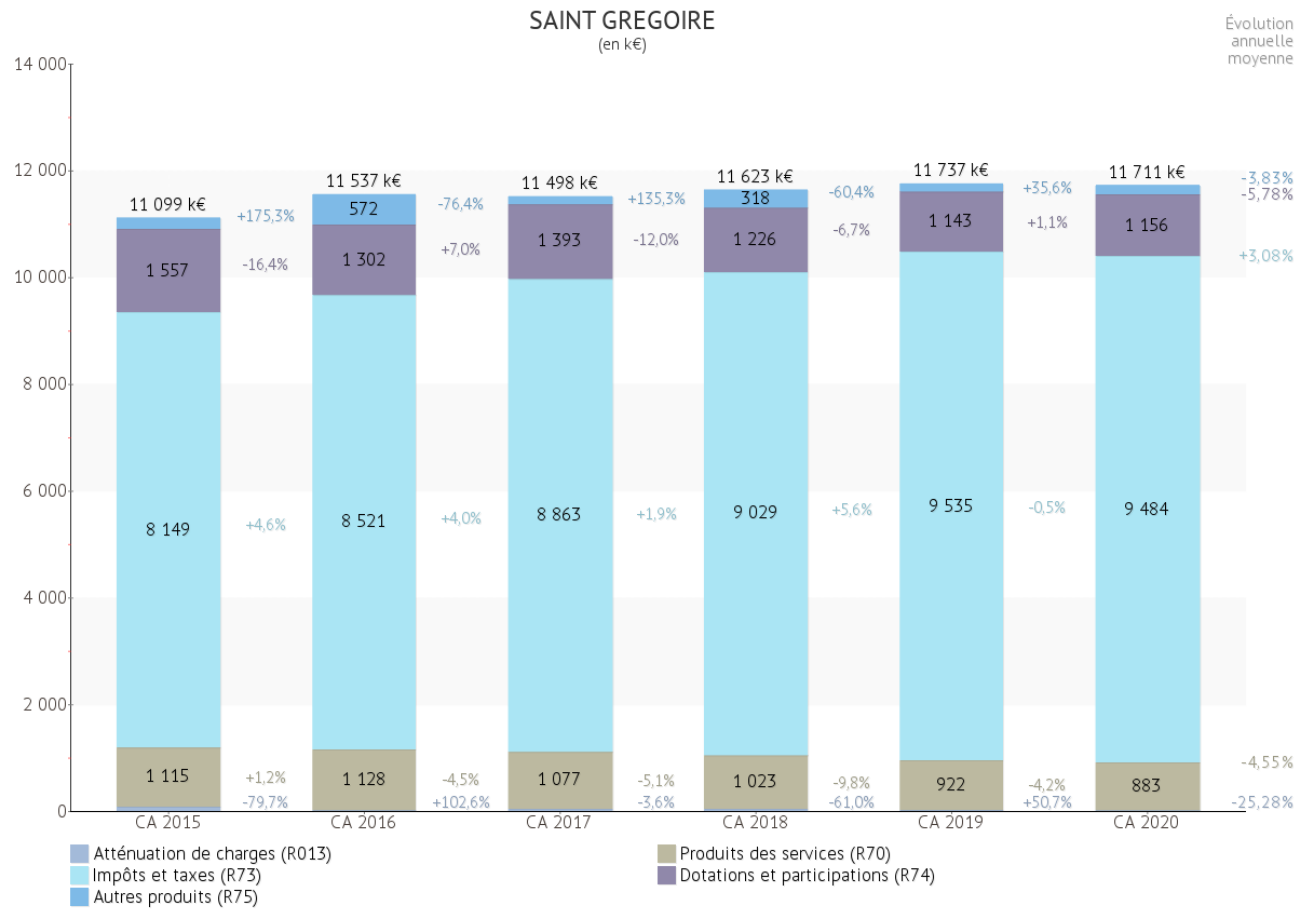
Maitrise

Santé
financière
saine

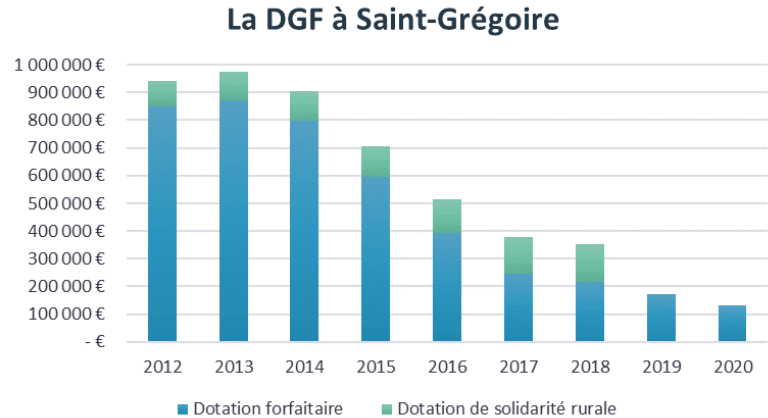
Capacité à
agir



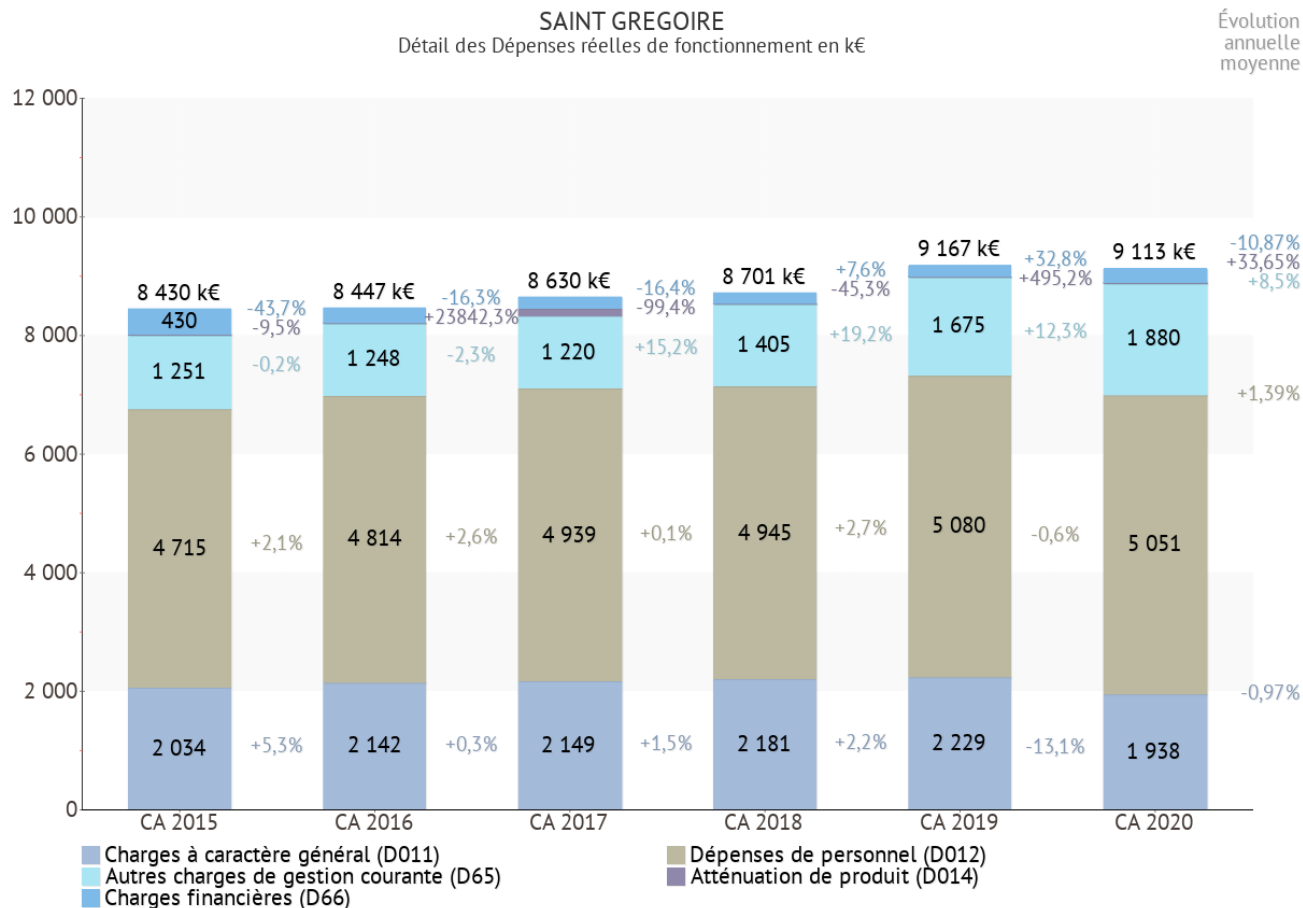
Une situation financière maîtrisée du budget principal



- ### Les ratios importants des recettes de la Ville :
- Un budget porté par nos ressources fiscales, 73% de nos recettes en 2015 à 81% en 2020.
 - Une baisse continue du soutien de l'Etat à notre collectivité
 - Les recettes liées aux « produits des services » sont en diminution continue depuis 2016
 - Les recettes baissent par rapport à l'accroissement de la population suite aux effets exogènes (1 202€/hab en 2015 à 1 170€/hab en 2020, la moyenne de la strate 1 280€/hab) (strate 10 000 à 20 000 habitant)



Une situation financière maîtrisée du budget principal



Les ratios importants des dépenses de la Ville :

- Le ratio de rigidité de la ville se situe entre 55 et 57% de 2015 à 2020.
- Une augmentation de nos dépenses de subventions, en lien avec la montée en puissance de la Salle Emc2
- Des charges financières en baisse liées à la politique des taux bas des emprunts bancaires
- Les dépenses augmentent au même niveau que l'accroissement de la population (913€/hab en 2015 à 910€/hab en 2020, la moyenne de la strate 1 086€/hab)

► Communes de 3 500 à 30 000 habitants

Base 100 en 2010	Juin 2021		2010 - 2020
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	117,1	1,12 %	1,30 %
Y compris charges financières	111,9	0,82 %	0,87 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	111,5	0,42 %	0,90 %

Saint Grégoire, une ville pour demain

Un enjeu à assurer : des investissements pour accompagner la croissance maîtrisée de la commune

Rétrospective

Entre 2015 et 2020,
Plus de 28 M€ ttc d'investissements
réalisés sur le budget principal

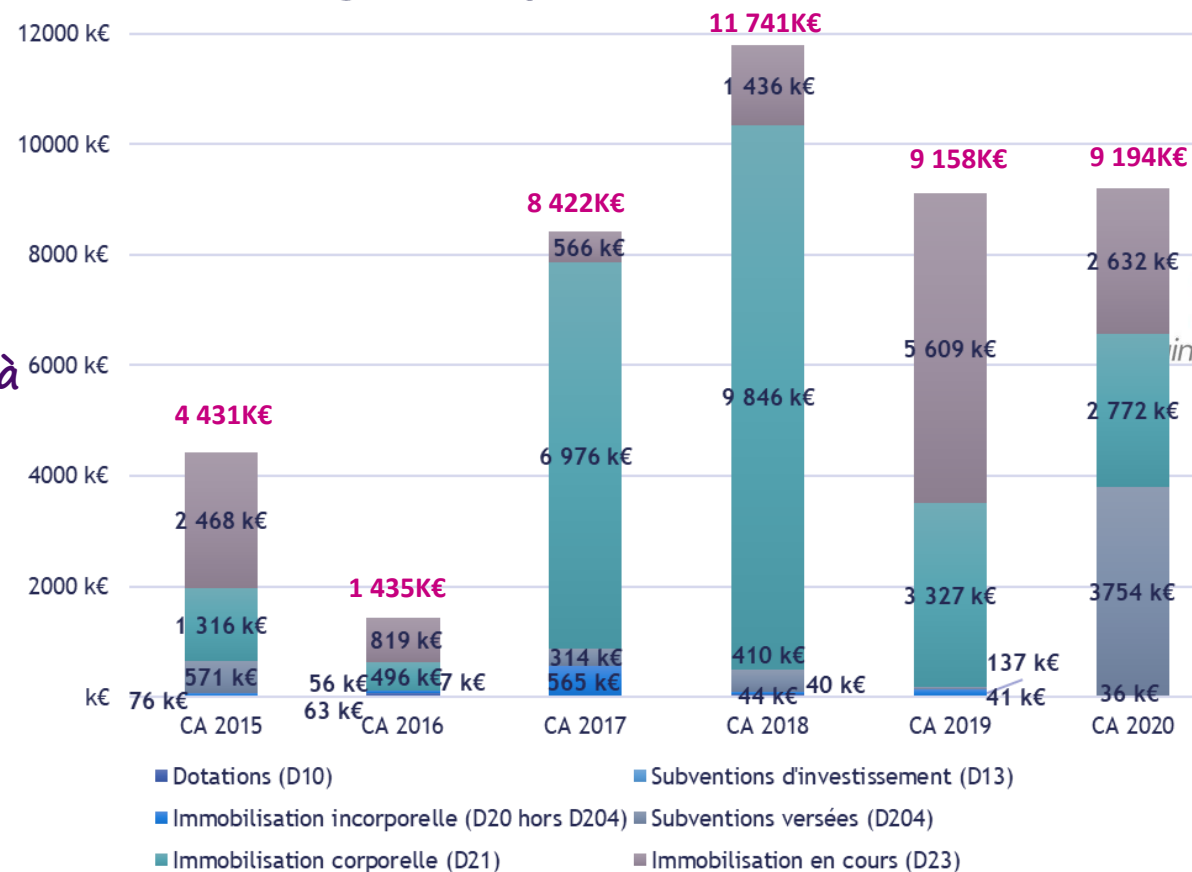
Une forte ambition pour notre commune pour accompagner l'ensemble de nos politiques au travers des investissements structurants et essentiels

- Un investissement récurrent (5M€)
- Maitrise du foncier pour dessiner la ville de demain (7M€)
- Une nouvelle Salle de Spectacle Emc2 (11,5M€)
- Des acquisitions foncières (5 M€)
- Les dépenses sont en moyenne de 450€/hab lors du précédent mandat (480€/hab en 2015 à 918€/hab en 2020), la moyenne de la strate 308€/hab

Capacité à agir

44,4 M€ d'investissements consolidés

Saint-Grégoire - Dépenses d'investissement (en k€)



Saint-Grégoire

L'endettement de la collectivité dans son ensemble...

Une stratégie de programmation de financements

Rétrospective

Une dette consolidée sur les 6 budgets annexes

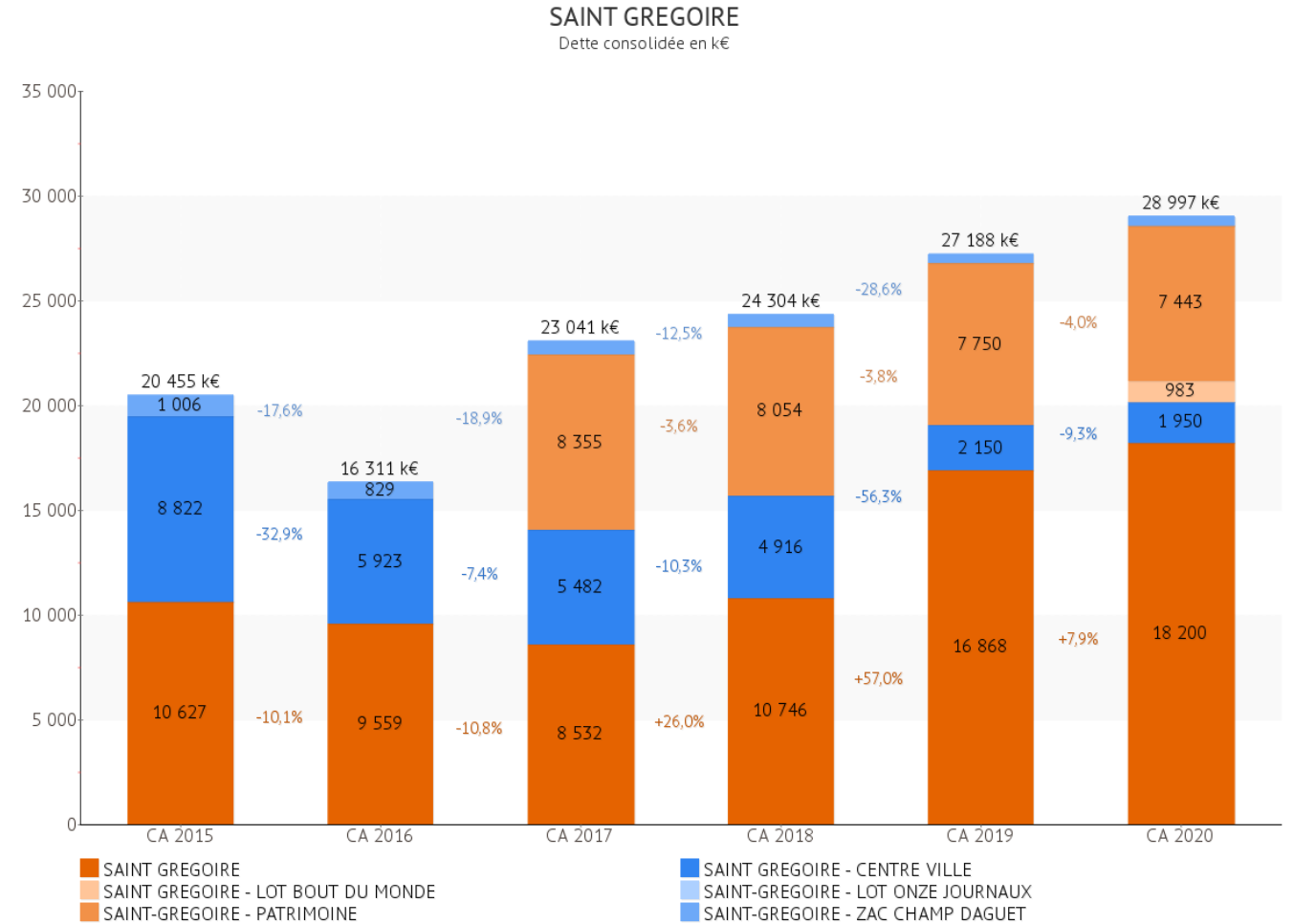
Une dette consolidée

- Une croissance de notre dette entre 2015 et 2020 en passant de 20 455K€ à 28 997K€, reliée à l'augmentation du patrimoine cessible de la commune.

Une dette saine

Une dette saine avec l'intégralité de notre dette, en A1 de la charte Gissler.

Une dette sécurisante avec 76% de notre dette à taux fixe.



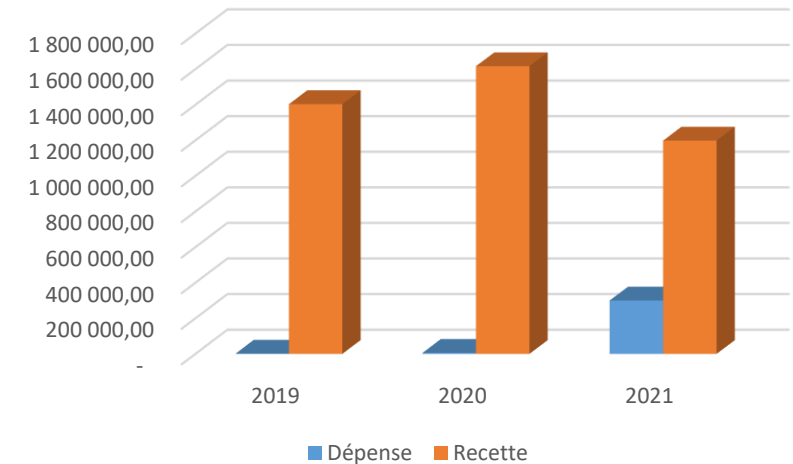
Les relations financières entre la commune et l'EPCI

L'article D, 2312-3 prévoit que le rapport présente les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

Les liens de la Commune avec Rennes Métropole se résume principalement par :

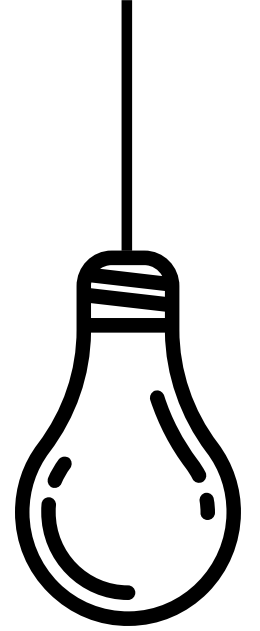
- Attribution de Compensation d'un montant de 905 649€, le rapport quinquennal sur les attributions de compensations doit avoir lieu en 2022
- Dotation de Solidarité Communautaire d'un montant de 714 214€, le nouveau pacte financier de la Métropole doit être voté en 2022
- Taxe d'aménagement Majorée, il s'agit d'un reversement de la taxe d'aménagement perçus par la Métropole à la Ville de Saint-Grégoire

Section	Sens	Objet	2019	2020	2021
Fonctionnement	Dépense	REDEV. DECH. NON MENAG	1 022,04	5 524,86	10 798,13
	Recette	Attribution de Compensation	905 649,00	905 649,00	905 649,00
		Contribution - Masques Covid	-	23 134,80	-
		Subvention - Gens du voyage	5 000,00	-	-
		Dotation de Solidarité Communautaire	699 804,00	714 214,00	714 214,00
Investissement	Dépense	Fonds de Concours	-	-	289 100,50
	Recette	FCTVA - Fonds de Concours	-	-	48 183,42
		Taxe d'Aménagement Majorée	492 767,15	687 568,53	244 637,49



Rapport d'orientation budgétaire

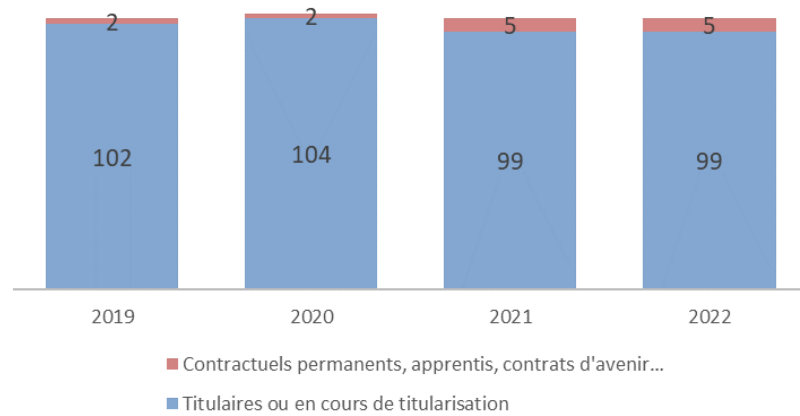
Le Personnel



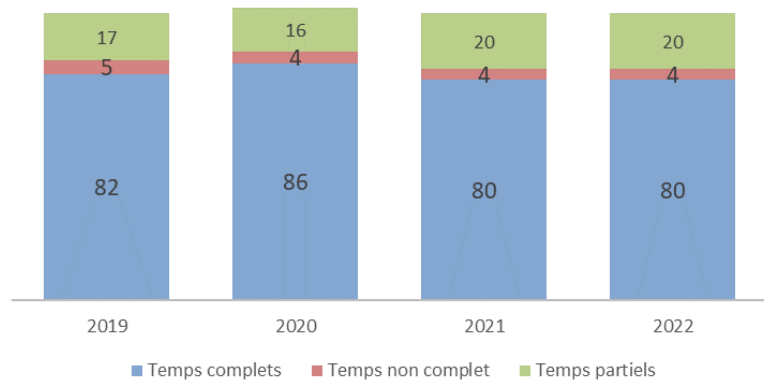
Des effectifs permanents stables....

... mais des redéploiements en faveur des services en contact avec le public

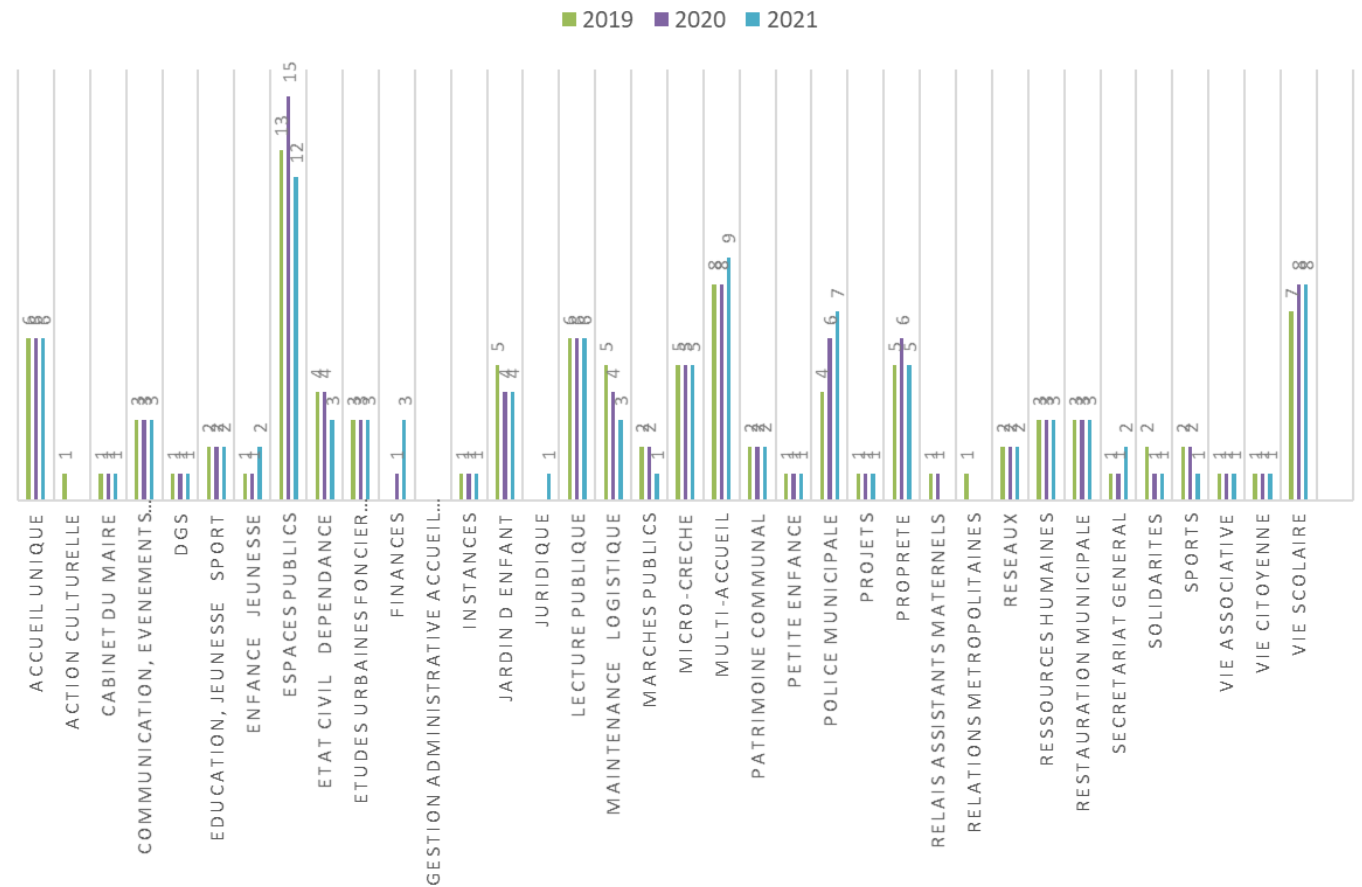
EFFECTIFS PERMANENTS



PAR TEMPS DE TRAVAIL

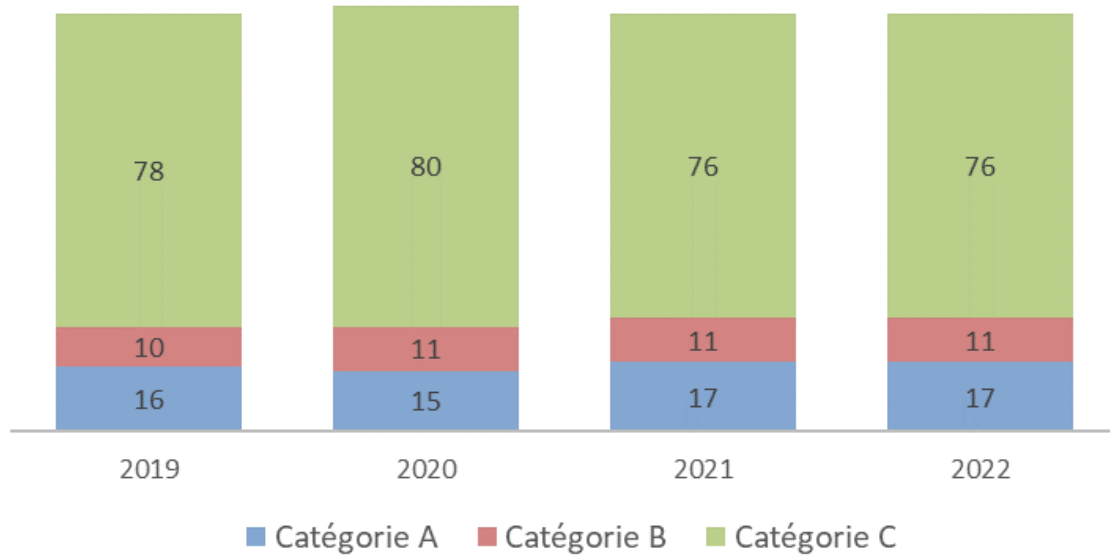


PAR ACTIVITÉS

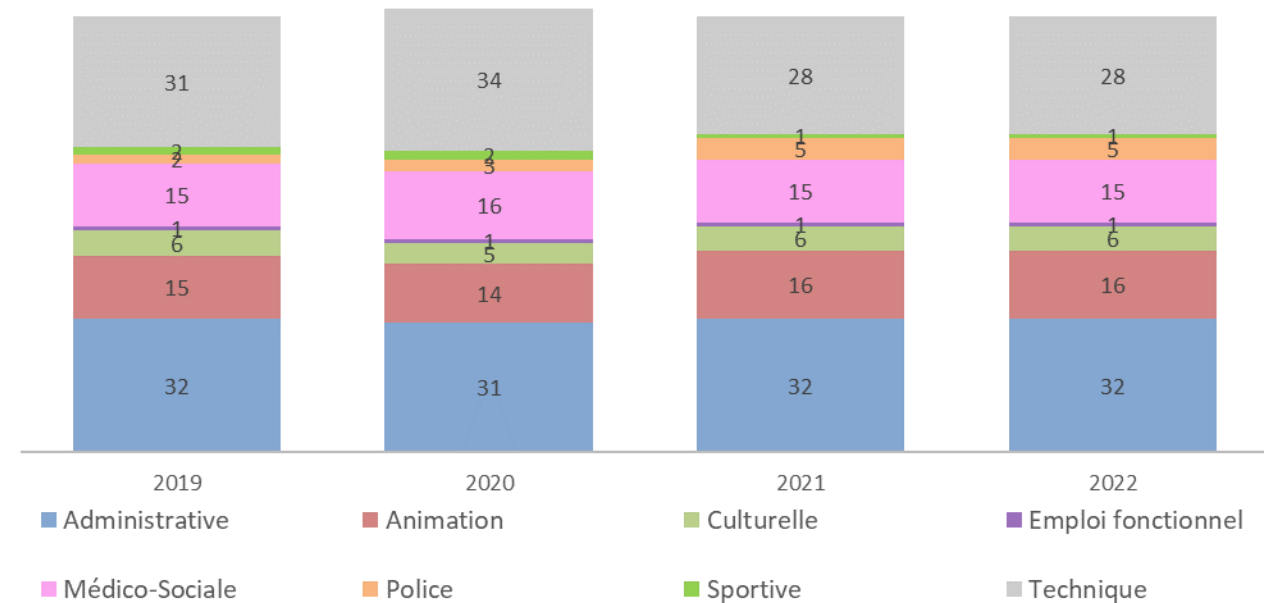


Des effectifs permanents stables ...

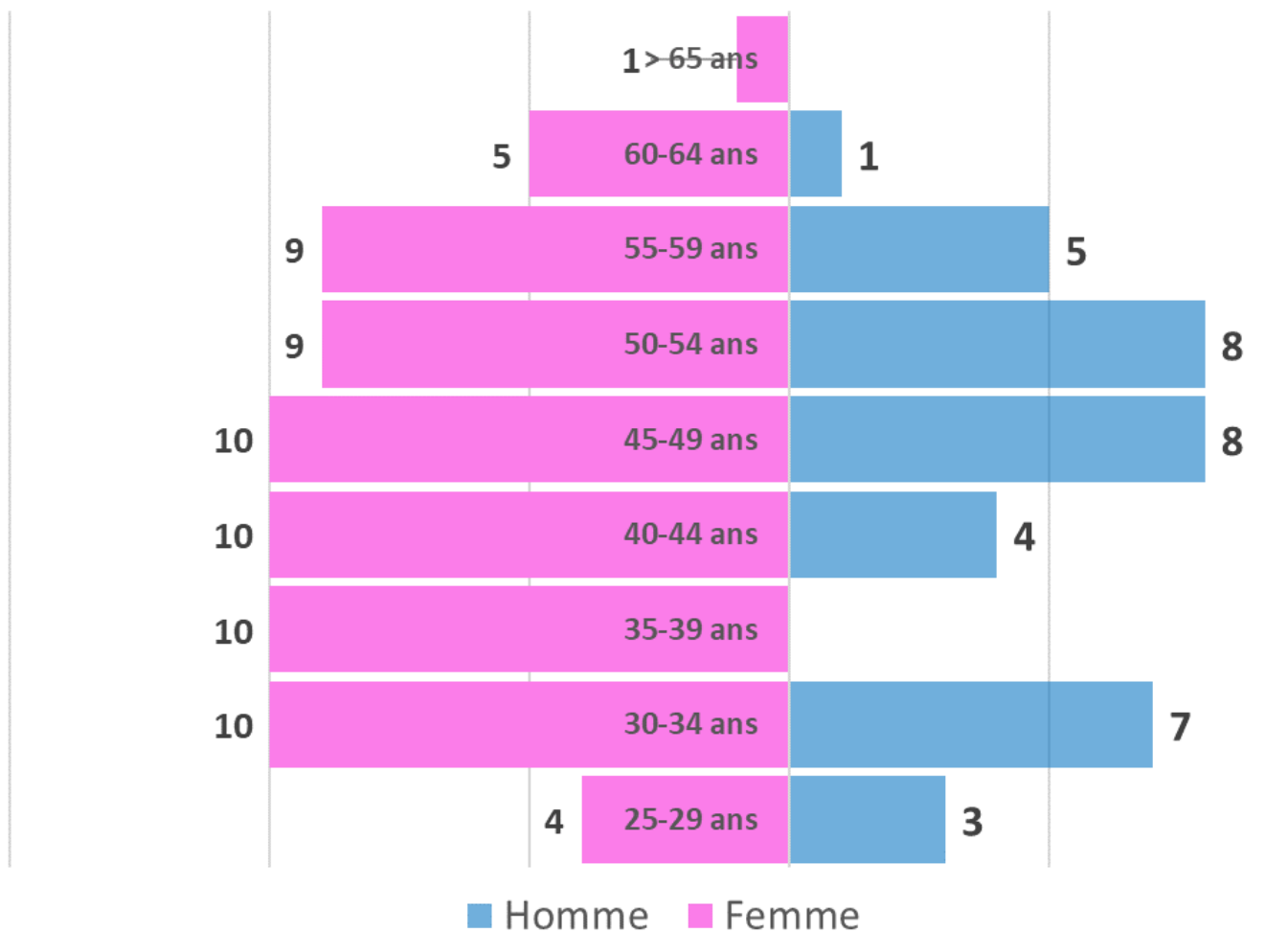
PAR CATÉGORIES



PAR FILIÈRES



Pyramide des âges, au 31 décembre 2021



Zoom sur la rémunération versée aux agents

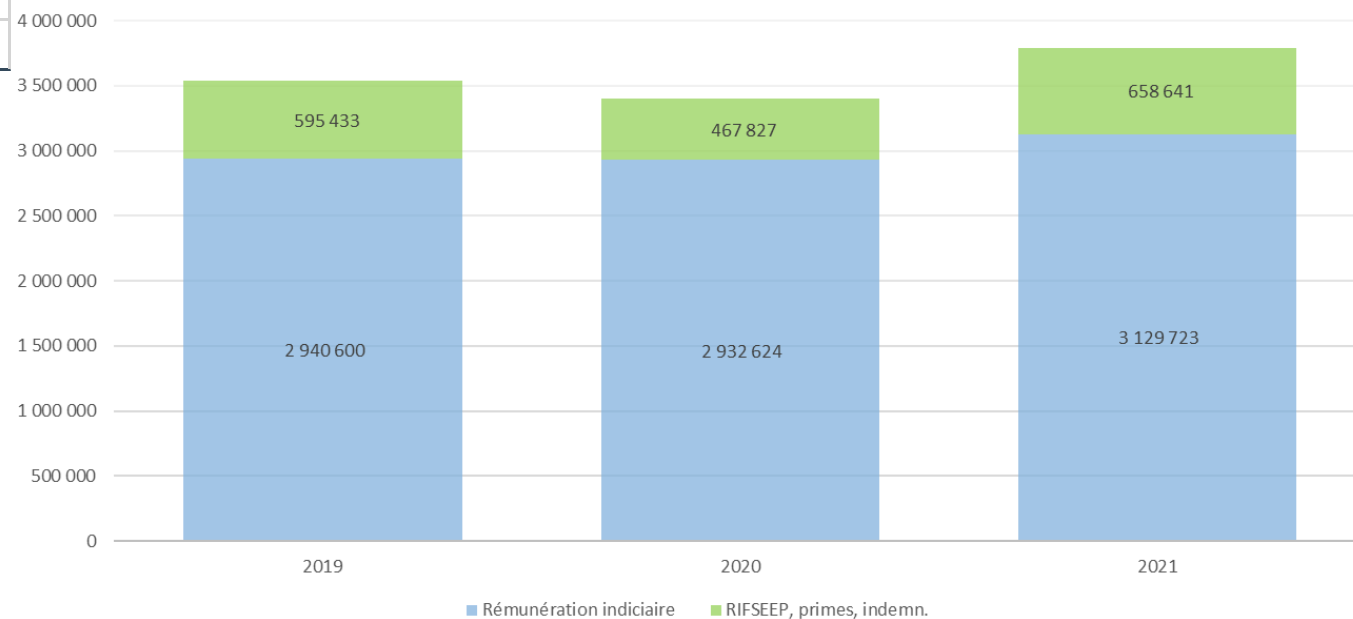
	2018	2019	2020	2021
Traitement de base	2 795 674	2 878 331	2 874 298	3 066 174
RIFSEEP	337 941	349 180	298 599	460 092
Primes et indemnités	243 368	246 253	169 228	198 550
RIFSEEP, primes, indemn.	581 309	595 433	467 827	658 641
Supplément familial	45 812	40 705	37 513	42 253
NBI	19 999	18 757	17 878	18 456
Indemnité de résidence	-	-	-	-
Éléments périphériques	3 508	2 808	2 935	2 840
Brut salarial	3 446 301	3 536 034	3 400 451	3 788 365

Les avantages en nature pour l'année 2021 sont de 18 822,53 euros pour l'avantage en nature repas et véhicules

Entre 2019 et 2021 +250 000 € dont :

1. Renforts service PM + **80 k€**
2. Reprise des salariés de Bellevue + **85 k€**
3. Rémunération des vacataires centre de vaccination : + **60 k€**
4. Chargée de mission ZAC : +**20 k€**

EVOLUTION DE LA REMUNERATION



Ressources Humaines

Le temps de travail



Une loi a été adoptée le 6 août 2019 pour enclencher la fin des dérogations à la durée hebdomadaire de travail dans la fonction publique territoriale.

A Saint-Grégoire au 1^{er} janvier 2019 une **remise à plat** du protocole de temps de temps de travail était déjà rentrée en vigueur.

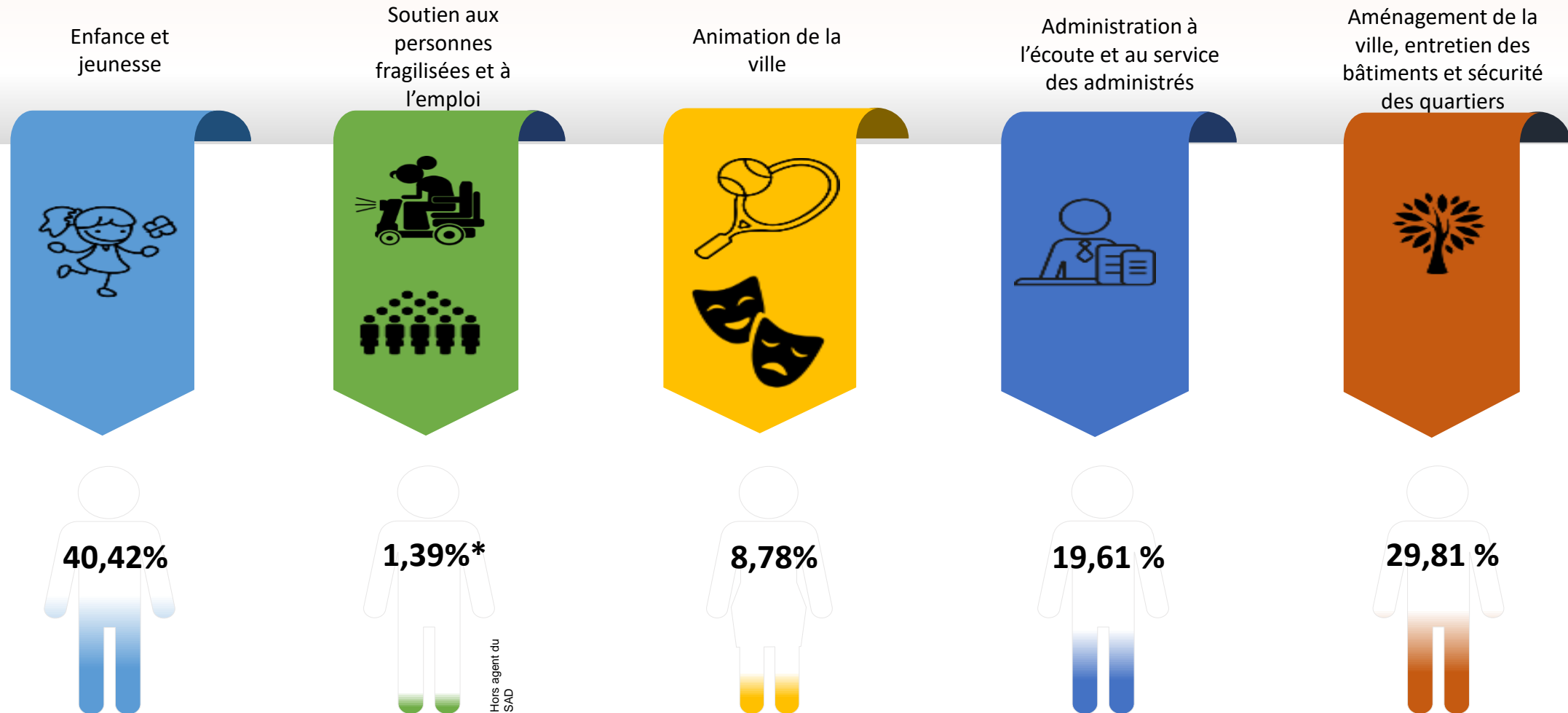
La commune n'a donc pas attendu que la loi l'oblige pour réaligner les agents sur la durée légale du travail (1607 Heures ou forfait jour pour les cadres).

Ce travail anticipé s'est mené en concertation avec les agents pendant 12 mois.

Ressources Humaines

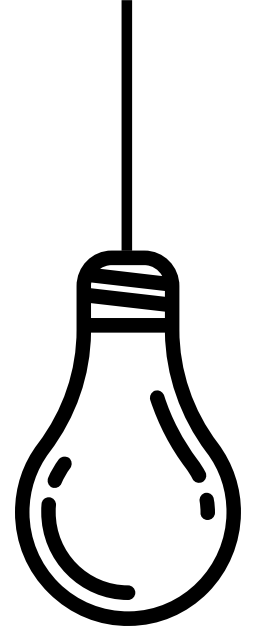
Les agents municipaux par politique publique

Titulaires, contractuels et apprentis, tous œuvrent collectivement pour les politiques publiques



Rapport d'orientation budgétaire

- La Prospective Financière



La prospective financière

Les principales hypothèses d'évolutions



Les ressources

Facturation des repas à la Résidence Bellevue

Une baisse de la DGF et une extinction en 2024 –
Baisse du pacte financier métropolitain 10K€ par an

Augmentation du taux d'imposition de 2,6% de
36,48% à 37,4285%

DMTO – Augmentation avec 700K€ annuel moyenne
2017 – 2021.

Redevance piscine de 50K€ à partir de 2023

- Capacité à produire par an de 4,3M€ avec un 1% de coût de fonctionnement pour les investissements non définis



Les investissements

Les dépenses

Intégration des charges liées à la restauration de Bellevue

Augmentation 1% charges de personnels

30% d'augmentation des fluides puis 1% par la suite

Intégration de la subvention de l'EPL Saison Culturelle

Actualisation de la prospective avec une estimation de l'atterrissage de l'année 2021

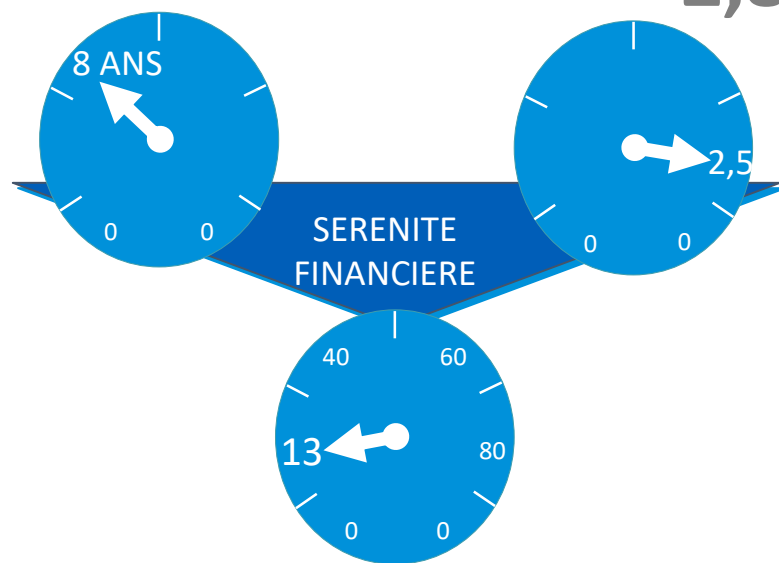


Méthodologie

Quelle stratégie pour le mandat

Une capacité de désendettement inférieure à 8 ans

Un autofinancement brut maintenu à **2,8M€**

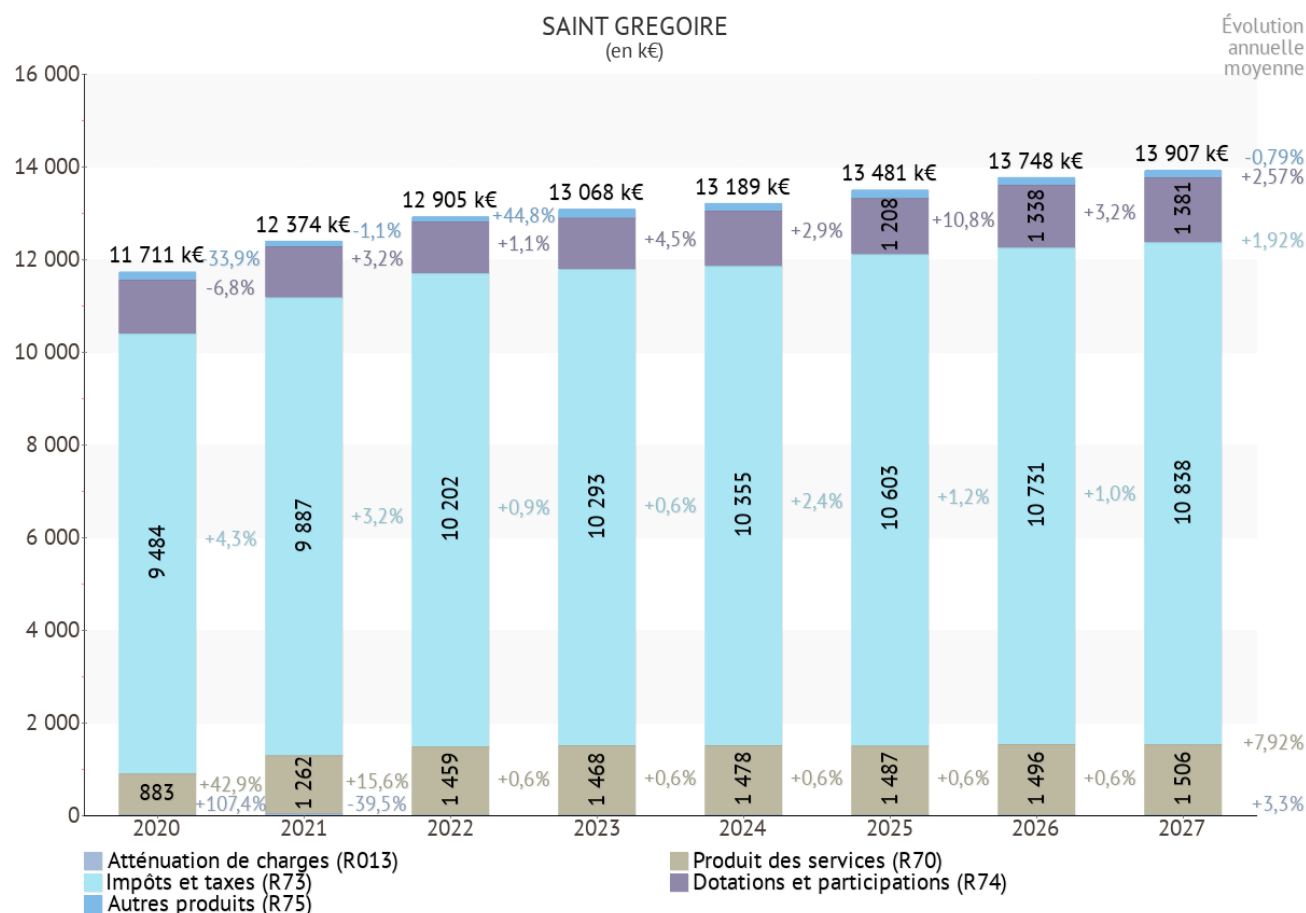


Un niveau d'investissements nouveaux **de 13 M€ nets de financement** (après récurrents et « coups partis ») soit 30M€ d'investissement

La prospective financière

Les principales hypothèses d'évolutions

Nos recettes pour envisager l'avenir



• Chapitre 70 – Produits des services :

- Augmentation à 1% des recettes
- Augmentation de la refacturation aux budgets annexes en année pleine pris en compte (arrivée en septembre 2021)

• Chapitre 73 – Impôts et Taxes :

- Baisse de la DSC de 10K€ par an à partir de 2023
- Augmentation des bases à l'inflation et construction de logements
- Augmentation du taux d'imposition de 36,48% à 37,4285%
- Montant DMTO 700K€ : moyenne de 2017 à 2021
- Baisse du FPIC : 10% par an

• Chapitre 74 – Dotations et participations :

- Baisse de la DGF du montant de la baisse en 2021, avec extinction en 2024
- Maintien de notre soutien par la CAF
- Augmentation de la compensation exo TF avec la construction des logements sociaux

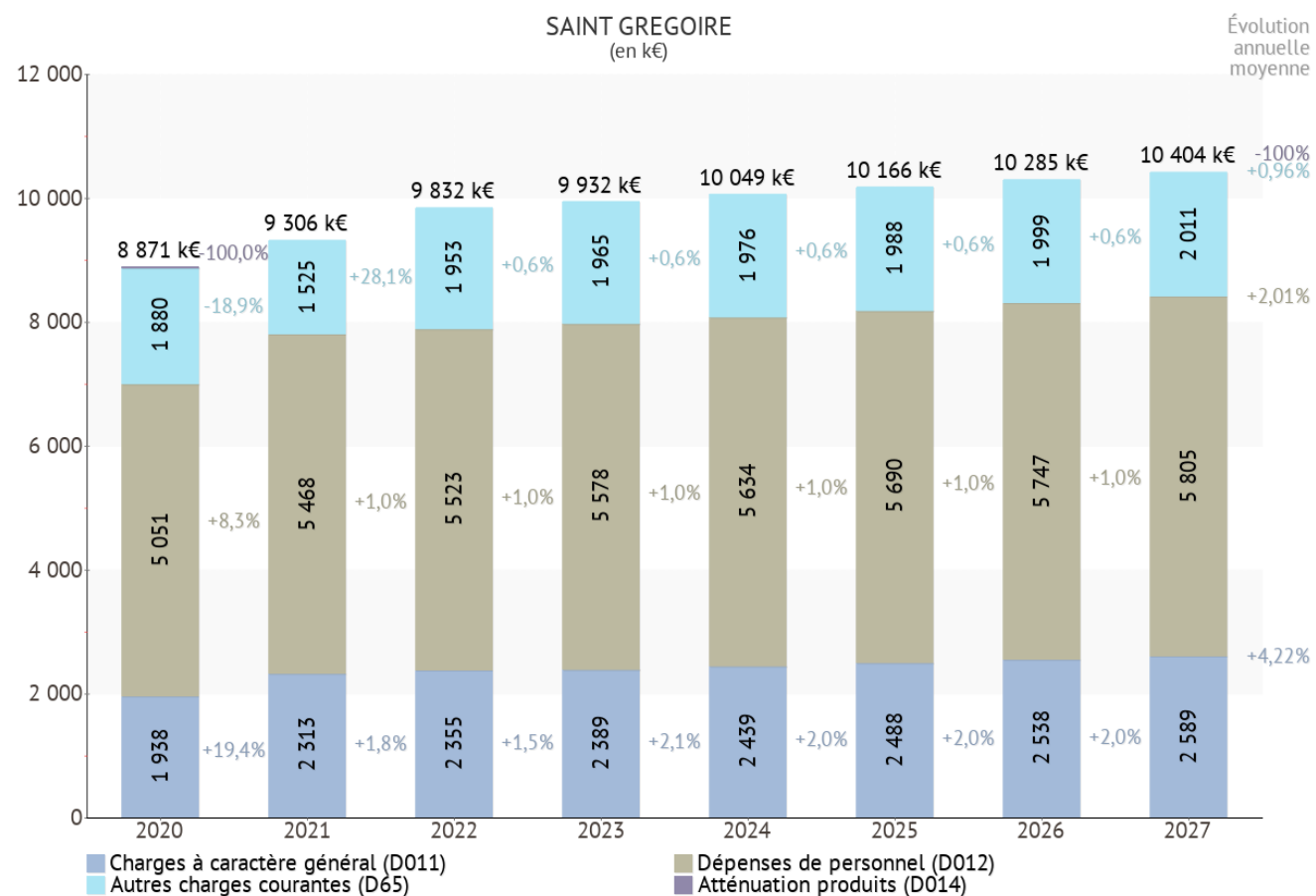
• Chapitre 75 – Autres produits :

- Redevances Piscine à zéro euros en 2022, une redevances à 50K€ pour les années futures

La prospective financière

Les principales hypothèses d'évolutions

Nos dépenses pour les Grégoriens



• Chapitre 011 – Charges à caractère général :

- Augmentation des fluides de 30% en 2022
- Intégration en année pleine de Bellevue (Restauration)
- Augmentation à 1% des charges 011
- Augmentation 1% en charge de fct des investissements non défini
- Refacturation du directeur du CCAS à 50%
- Baisse des dépenses EPL « Saison Culturelle »

• Chapitre 012 – Charges de personnels :

- Augmentation à 1%

• Chapitre 65 – Autres charges de fonctionnement :

- Augmentation subvention EPL « Saison culturelle »
- Maintien de nos subventions
- Les subventions aux associations seront au niveau de 2019 à partir de 2022 (certaines associations n'ont pas demandés de subventions durant l'année 2021)

La prospective financière

Les principales évolutions impactant la commune

Des recettes en baisse !!

- Piscine : Impact économique suite à la crise (aucune recette en 2022 lié à l'intéressement, possibilité d'un versement d'une subvention complémentaire de 200K€)
- DSC : Nouveau contrat Métropolitain en cours (Estimation de 10K€ de baisse tous les ans)
- FPIC : Interrogation sur le FPIC selon les nouveaux critères de l'Etat (baisse, maintien ou augmentation ??? 110K€)
- DGF : Réforme de critère une baisse comprise entre - 40% à 100%



Des Dépenses en hausse !!

- Electricité : notre prestataire prévoit une hausse de 70% du coût de l'énergie pour l'année 2022 +170K€
- Remise au niveau 2019 des subventions aux association +310K€ (SPL NOS +270K ; autres assos +40K€)
- Augmentation des charges de personnels +400K€ par rapport à 2020 (développement de nouveaux services, augmentation des vacataires)
- Retour de l'Inflation : à l'instant T, nous sommes à une inflation de +2,8%



Base 100 en 2010	Jun 2021	2010 - 2020	
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	117,1	1,12 %	1,30 %
Y compris charges financières	111,9	0,82 %	0,87 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	111,5	0,42 %	0,90 %

Le programme d'investissement

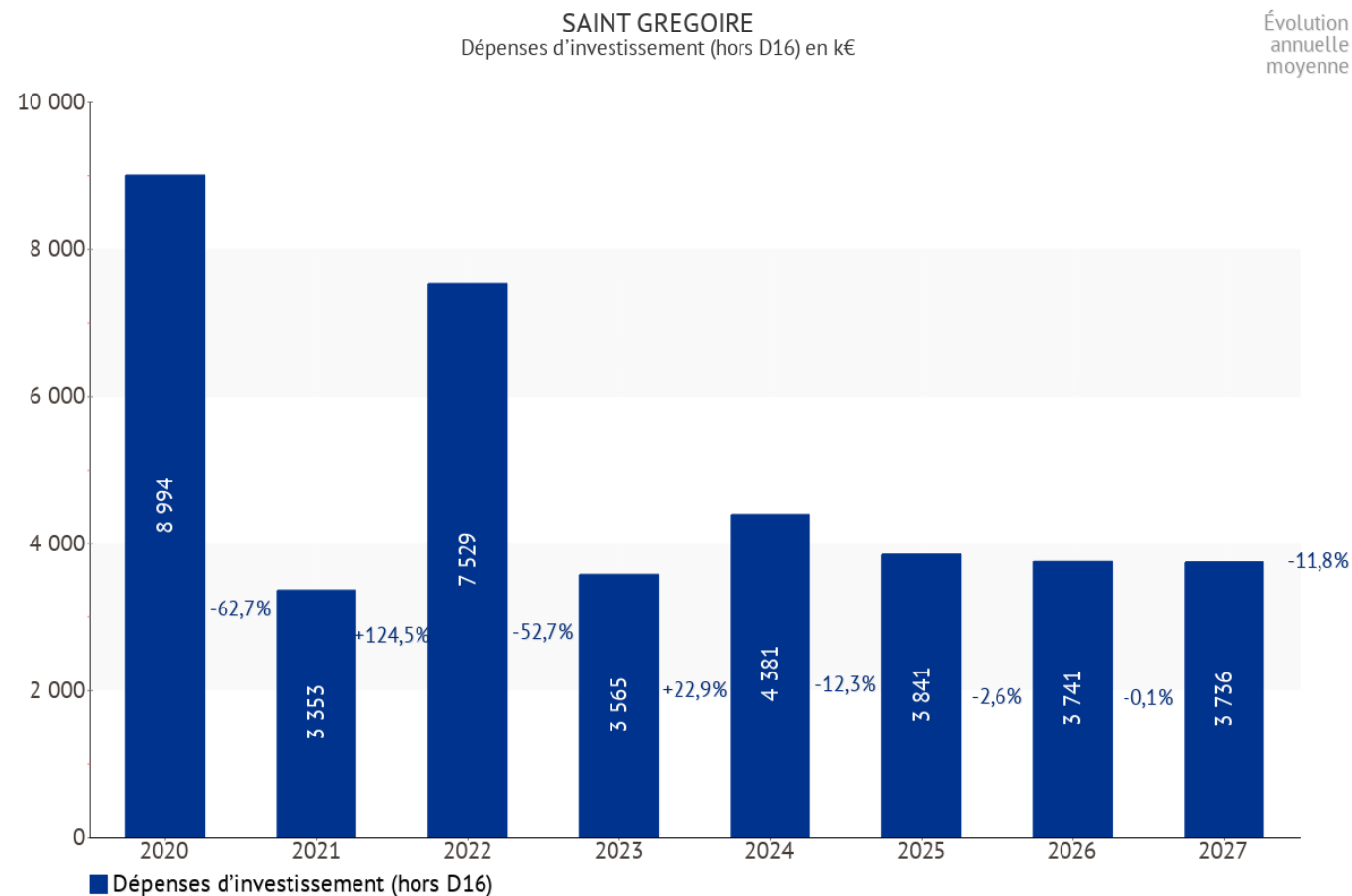
Les « coups partis » et le récurrent

Liste des investissements « coups partis » :

Un montant de **30 Millions d'euros** sur la période **2021-2027**

Pour les projets suivants :

- Subvention annuelle de la piscine pour 1,7M€
- Subvention annuelle SPL NOS pour 350K€
- Aménagements de quartiers pour 2,1M€
- Fonds de concours Galerie + Bretelle d'entrée Alphasis pour 700K€
- Mairie Annexe pour 900K€
- Résidence Sénior pour 350K€
- Boulodrome couvert pour 600K€
- Complexe Sportif Yves le Minoux pour 3,3M€
- **Non affecté pour 12,6M€**
- Récurrent :
 - Réseau Informatique pour 550K€
 - Entretien Espaces Publics pour 800K€
 - Rénovation Bâtiments pour 800K€
 - Investissement mobilier, véhicules, etc pour 1 230K€



Un maintien de l'autofinancement...

Prospective

#économies

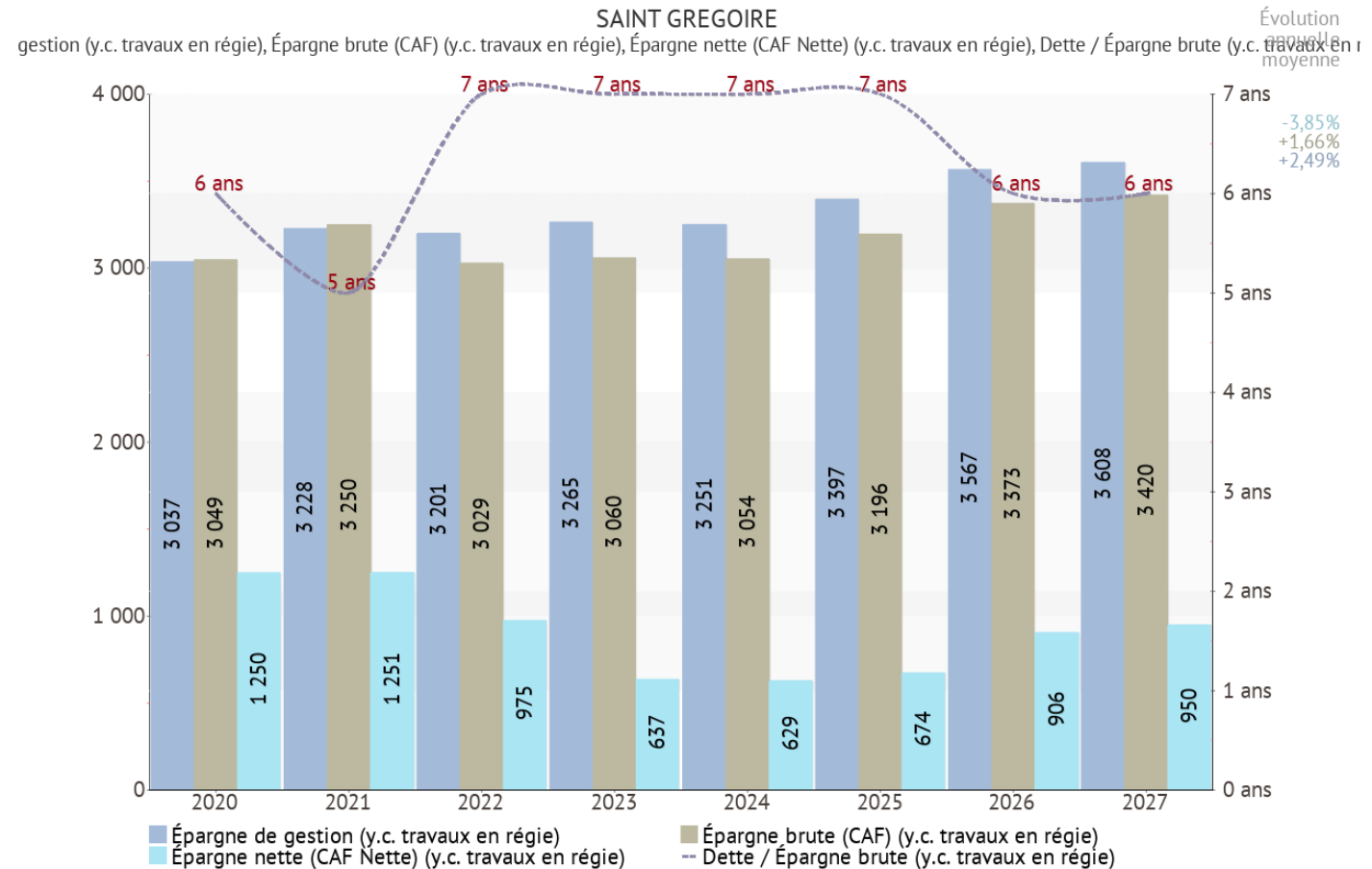
#Contribuables :
entreprises et habitants

#investissements

L'évolution de l'épargne

Des hypothèses pour envisager l'avenir :

- Maintenir notre épargne du quotidien pour financer les projets structurants et mettre en adéquation les infrastructures publiques d'une ville de 10 000 habitants, en périphérie d'une grande agglomération, et les besoins de ses acteurs économiques et de sa population.
- Il convient cependant de rester très prudent sur les hypothèses au regard des incertitudes qui pèsent sur les collectivités et qui pourraient venir impacter nos équilibres ...



.... pour investir pour des projets structurants et au service des grégoriens

Prospective
#économies

#Contribuables :
entreprises et habitants

#investissements

Un niveau d'investissement de 31M€ (2020/2026)

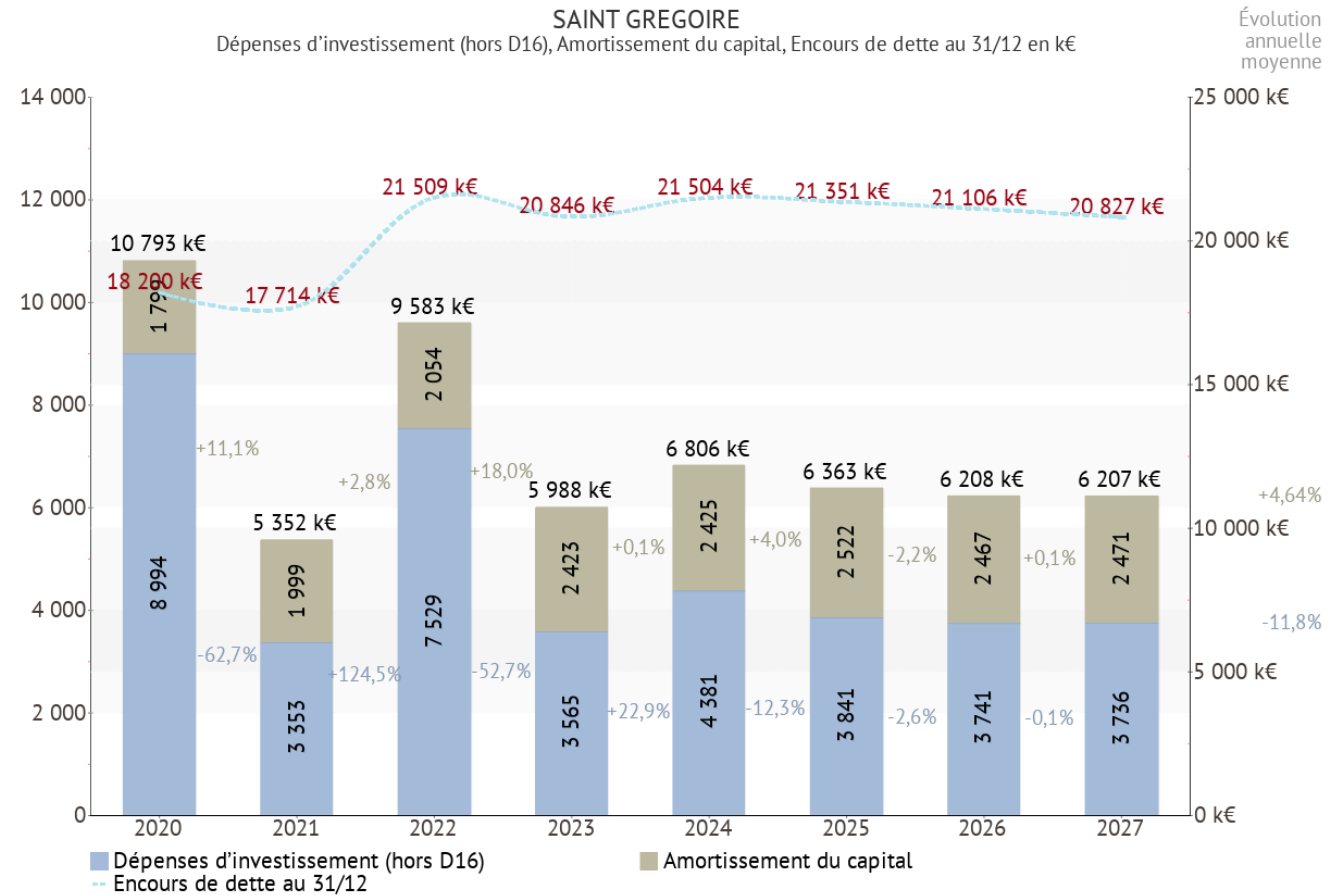
Dans un contexte de hausse continue de notre population, nous allons, lors de ce mandat, poursuivre des projets importants visant en particulier à améliorer le patrimoine immobilier de la ville, à proposer de nouveaux équipements et à améliorer le cadre de vie de la commune en corrélation avec le programme pour lequel vous nous avez élus.

En moyenne, les villes d'Ille et Vilaine dépensent 281€/hab et celle de Bretagne 257€/hab (période 2015-2019).

Car nous pensons que l'avenir se prépare dès maintenant, lors du mandat, nos dépenses pour dessiner la ville de demain seront de 450€/hab.

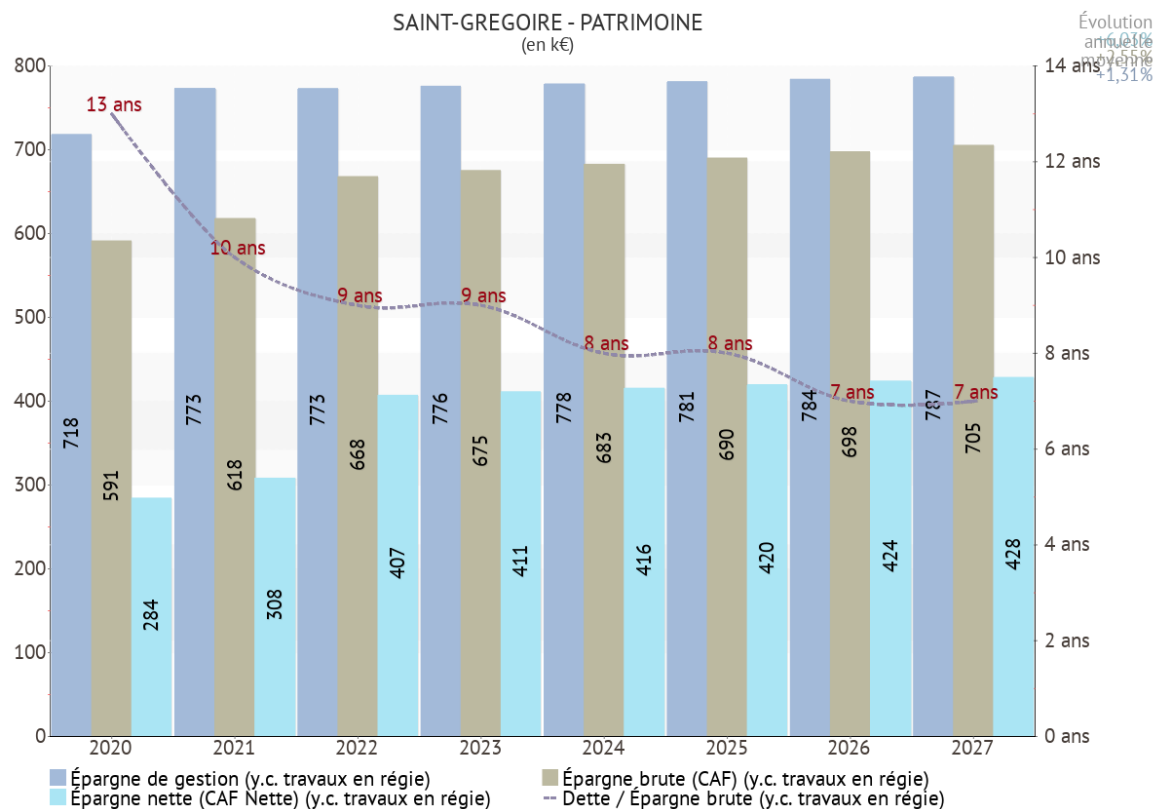
Une dette en corrélation avec nos dépenses d'investissement.

Une augmentation de notre délai de désendettement en corrélation avec l'impact de la crise économique et sanitaire qui nous touche pour revenir à un niveau maîtrisé dès 2024

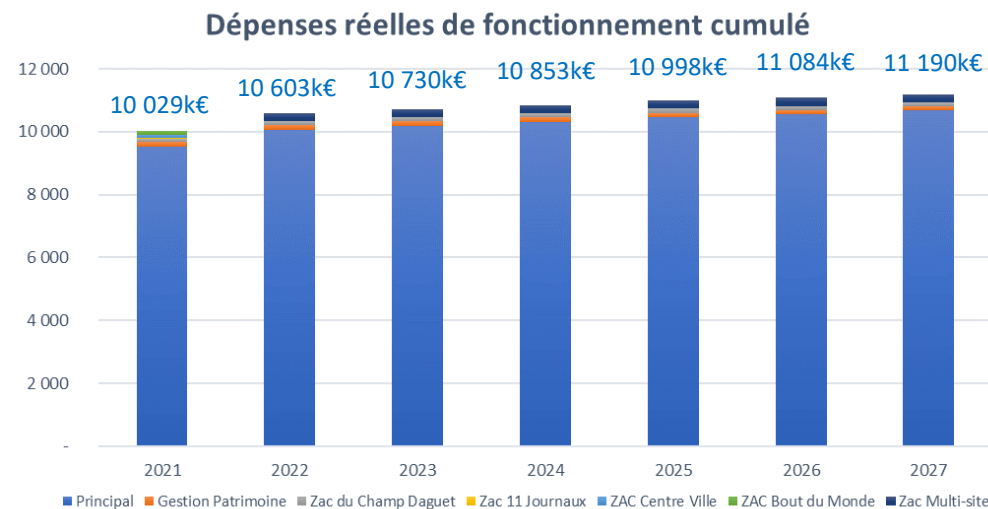


La prospective financière

Budget Annexe – GPCC et cumul



- Les dépenses concernent les charges de copropriété, les taxes foncières et les dépenses liées à nos emprunts
- Les recettes proviennent de nos loyers pour 771K€ dont 503K€ pour la salle Emc² et les refacturations des charges de copro et des taxes foncières
- Un budget qui s’améliore d’année en année par le dynamisme des commerces à Saint-Grégoire.
- Un résultat en trésorerie de 400K€ par an



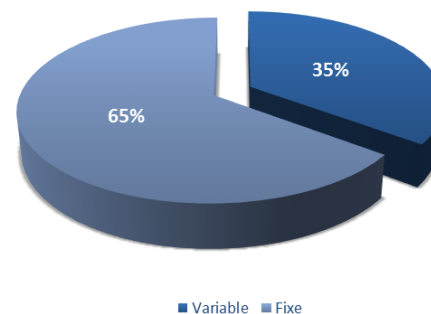
Notre Dette

La structure de notre dette au 31/12/2021

Indicateurs	
Encours de la dette	17 700 585€
Durée résiduelle moyenne (années)	9,21
Nombre de contrats de prêts	15
Nb établissements prêteurs	6

Structure et gestion de la dette au 31/12/2021

Dette par type de taux

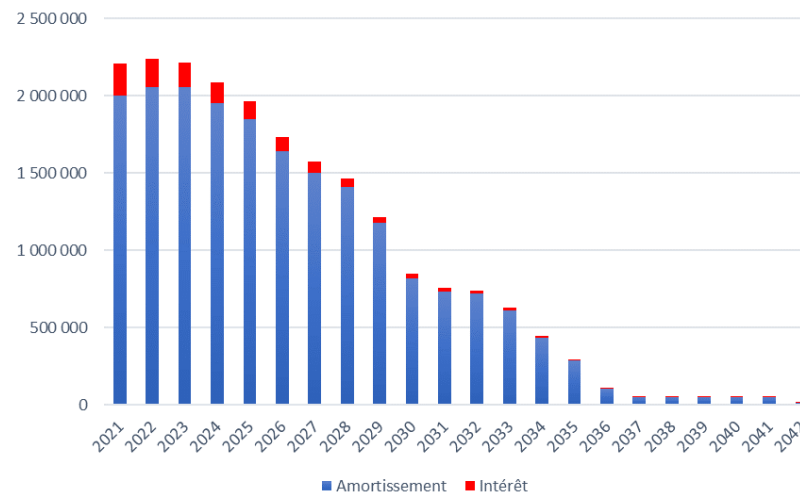


CHARTE GISSLER (Répartition encours au 31/12/21)

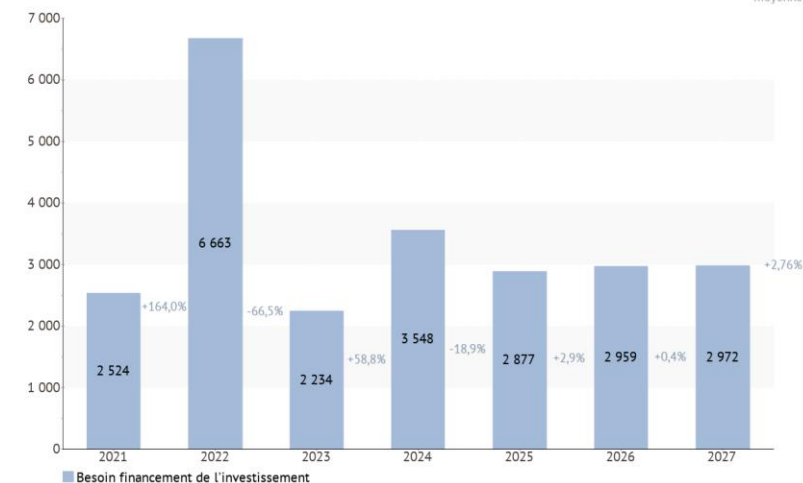


Preteur	Encours au 31/12/2021	Encours en %	NB de prêts
Banque des Territoires	485 342	2,7%	1
Crédit Agricole	5 420 198	30,6%	5
Crédit Mutuel	4 502 810	25,4%	3
La Banque Postale	1 416 667	8,0%	1
Société Générale	927 002	5,2%	2
Sté de Fin. Local	4 948 566	28,0%	3
Total	17 700 585	100%	15

Extinction de la dette



SAINT GREGOIRE
Besoin financement de l'investissement en k€



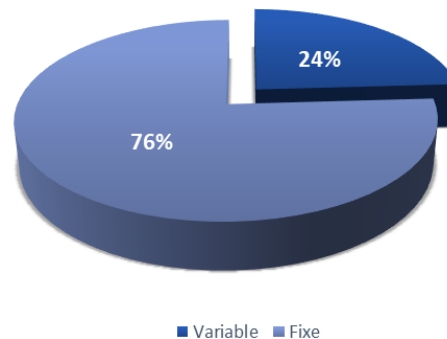
Notre Dette Consolidée

La structure de notre dette au 31/12/2021

Indicateurs	
Encours de la dette	27 750 758€
Durée résiduelle moyenne (années)	9,98
Nombre de contrats de prêts	19
Nb établissements prêteurs	6

Structure et gestion de la dette au 31/12/2021

Dettes par type de taux

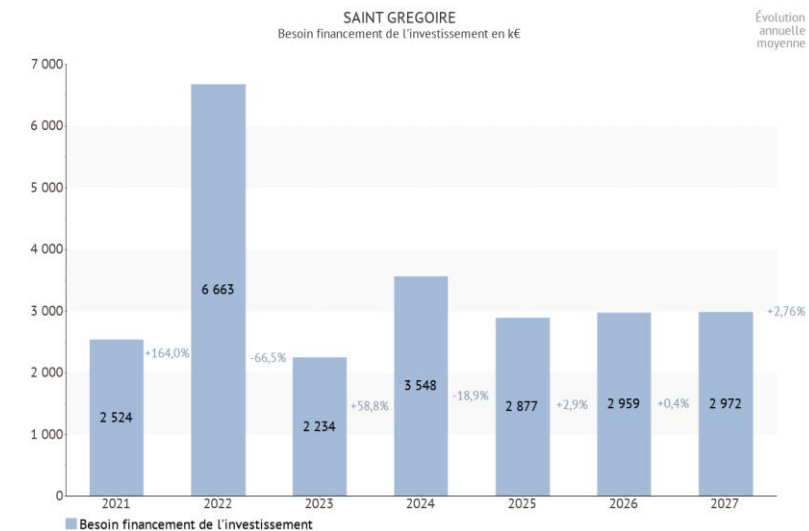
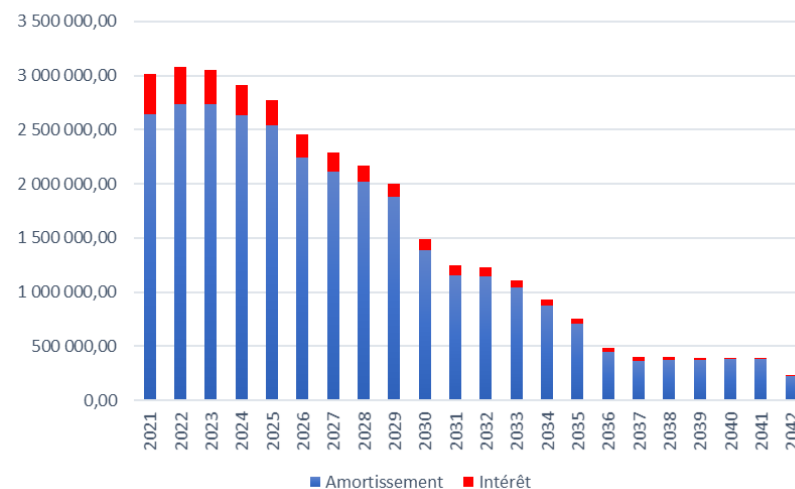


CHARTER GISSLER (Répartition encours au 31/12/21)



Preteur	Encours au 31/12/2020	Encours en %	NB de prêts
Banque des Territoires	485 342	1,7%	1
Crédit Agricole	5 420 198	19,5%	4
Crédit Mutuel	12 466 983	44,9%	6
La Banque Postale	3 166 667	11,4%	2
Société Générale	1 263 002	4,6%	3
Sté de Fin. Local	4 948 566	17,8%	3
Total	27 750 758	100%	19

Extinction de la dette



Prospective Budget 2022

Le fonctionnement : Vision par chapitre en crédits de paiement

Les dépenses courantes

Le chapitre 011 comptabilise les charges liées à la gestion courante de la collectivité. Cela concerne tout aussi bien les dépenses alimentaires du restaurant scolaire que la réparation de la balayeuse ou l'achat de couches pour nourrissons. L'enjeu est bien entendu de veiller à la bonne exécution de ces dépenses. Un crédit de paiement compris entre 2,6 et 3,0M€.

Les dépenses de Masse Salariale

Le chapitre 012 enregistre les dépenses liées aux charges de personnel. Un crédit de paiement pour l'année 2022 compris entre 5,4 et 5,6M€

Les subventions à nos partenaires

Le chapitre 65 regroupe les principales subventions de fonctionnement versées. Les subventions les plus importantes sont à destination des associations, des crèches, des écoles partenaires, de la SPL NOS et du complexe aquatique SPADIUM. Nous y retrouvons également les indemnités versées aux Elus.

Nos charges diverses et exceptionnelles

Elles sont notamment comptabilisées au sein des chapitres 66, 67 et 68 et concernent les charges d'emprunts principalement. Les charges exceptionnelles sont quant à elles principalement liées aux sinistres donnant lieu à des remboursements d'assurance.



Charges à caractère général

2 600K à 3 000K€

Charges de personnel

5 400K à 5 600K€



Atténuation de produits

0 à 10K€

Autres charges de gestion courante

1 900K à 2 200K€



Charges financières

200K à 400K€

Charges exceptionnelles

0K à 100K€



Opérations d'ordre

1 400K à 1 800K€



Produits des services

1 200K à 1 600K€

Fiscalité locale

9 500K à 9 900K€



Dotations et subventions

800K à 900K€

Autres produits

50K à 100K€



Produits financiers

20K à 100K€

Produits exceptionnels

40K à 100K€



Atténuation de charges

0 à 20K€

Opérations d'ordre

200K à 400K€



Les produits issus des services publics locaux

Le chapitre 70 regroupe toutes les recettes des usagers des services publics de la Ville. Sont concernés : les concessions de cimetière, les abonnements à la médiathèque et les prestations liées à l'accueil des enfants.

Les produits de la Fiscalité

Les produits de la fiscalité locale sont enregistrés comptablement dans le chapitre 73 – la fiscalité locale de la commune représente 80% de nos recettes de fonctionnement entre 9,5 et 9,9M€ estimés pour 2022. Nous avons ajusté la fiscalité en fonction des dernières bases reçues par l'administration fiscale. Il n'y a pas d'augmentation de taux.

Les dotations et participations de nos partenaires

Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat, Contrat Enfance Jeunesse de la CAF, attribution de compensation de Rennes Métropole. Les recettes de nos partenaires représentent entre 800 et 900K€ pour 2022.

Les produits de gestion courante

Le chapitre 75 enregistre les revenus issus des locations des immeubles non commerciaux de la Ville mais également de nos salles associatives. Aujourd'hui nous prévoyons entre 50 et 100K€ de recettes pour 2022.

Les produits financiers, exceptionnels et atténuations de charges

Ils sont notamment comptabilisés au sein des chapitres 013, 76 et 77 et concernent des recettes de refacturations, de remboursements...

Prospective Budget 2022

L'investissement : Vision par chapitre en crédits de paiement

Les dépenses d'études

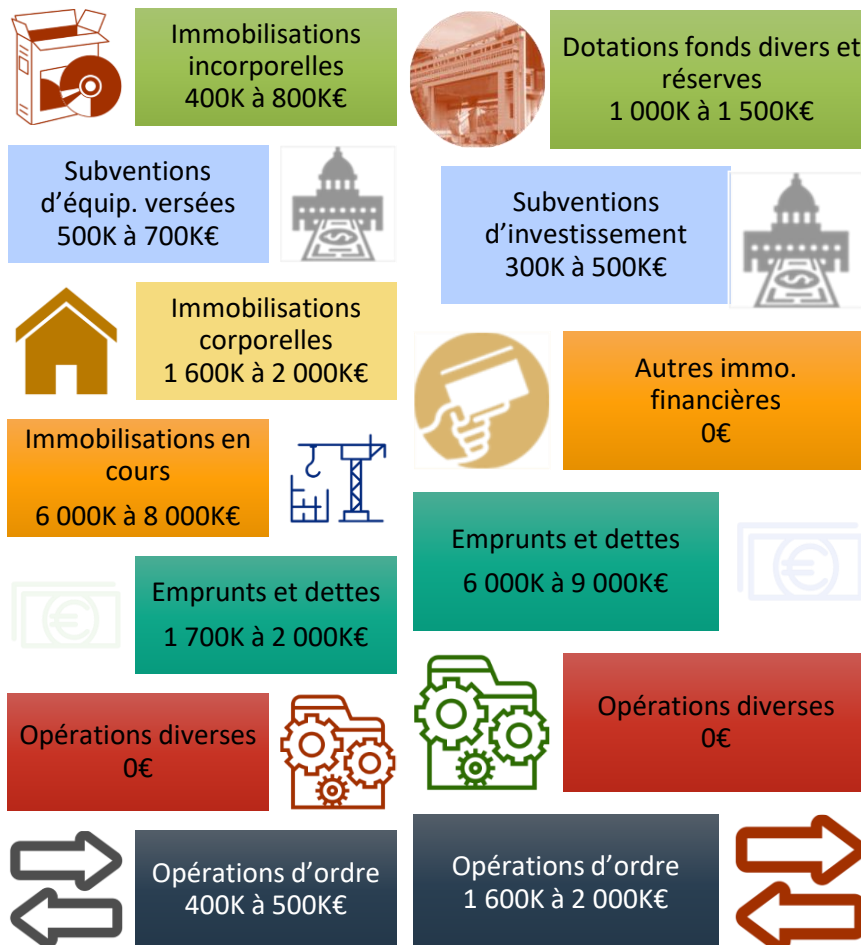
Le chapitre 20 identifie l'ensemble des frais liés aux études menées. Celles-ci peuvent permettre de mieux définir les projets envisagés. Le chapitre 204 permet quant à lui de constater les subventions d'équipement versées.

Les dépenses d'équipement

Regroupées dans les chapitres 21 et 23, il s'agit de l'acquisition des biens mobiliers et de matériels pour les services de la commune, des constructions et des rénovations de bâtiments et espaces publics.

Remboursement du capital de nos emprunts

Il sera compris entre 1 700K à 2 000K€.



Dotations-fonds divers

Le chapitre 10 regroupe les recettes relatives au FCTVA - Fond de Compensation de la TVA - sur les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 ainsi que les recettes issues de la TA - Taxe d'Aménagement

Les subventions de nos partenaires

Ce chapitre 13 permet l'enregistrement du soutien de nos partenaires dans la réalisation de nos projets d'investissement

Les nouveaux emprunts

Emprunt d'équilibre qui n'a pas vocation à être souscrit dans sa globalité.